

La Pâque

Exode 12.

Dans l'Ancien Testament : La Pâque de l'Éternel (Exode 12.11).

Dans le Nouveau Testament : La Pâque des Juifs (Jean 2.13 – Jean 11.55).

I) Annonce de l'institution de la Pâque par l'Éternel:

Cette institution est d'abord annoncée par l'Éternel à Moïse et Aaron : « L'Éternel dit à Moïse et à Aaron dans le pays Égypte ». (verset 1)

Elle marque le début d'un nouveau point de départ : « Ce moi-ci sera pour vous le premier des mois ; il sera pour vous le premier des mois de l'année ». (verset 2)

A partir du verset 3 jusqu'au verset 11, l'Éternel donne les directives à Moïse et à Aaron qui devaient le dire à toute l'assemblée d'Israël pour la préparation et le déroulement de cette institution qu'est la Pâque.

1) Dans cette première partie de l'annonce faite à Moïse et à Aaron, il est question d'un rituel défini par L'Éternel autour d'un repas.

Et l'Éternel finit en disant, « C'est la Pâque de l'Éternel ».

a) Directives pour la préparation du repas de la Pâque : Verset 3 à 7.

Le 10^{ème} jour du premier mois chaque famille et chaque maison devaient prendre un agneau ou un chevreau mâle d'un an sans défauts et devaient le garder pendant 3 jours.

Cet agneau ou ce chevreau devait être immolé le 14^{ème} jour entre les deux soirs, c'est-à-dire entre le couché et le levé du soleil.

Le sang de l'agneau ou du chevreau devait être mis sur les deux poteaux et sur le linteau des portes des maisons où on le mangera.

b) Directive pour le déroulement du repas de la Pâque : Verset 8 à 11.

Dans la nuit du 14^{ème} jour entre les deux soirs on devait manger la chair de l'agneau ou du chevreau, rôtie au feu, avec la tête, les jambes et l'intérieur, avec des pains sans levain et des herbes amères.

Il ne devait plus rien resté au matin, et dans le cas contraire on devait le brûler au feu.

Ce repas de la Pâque devait être mangé à la hâte les reins ceints, les souliers aux pieds et le bâton à la main.

d) Signification de ce rituel qu'est la Pâque.

C'est un rituel sacrificiel sous le jugement de l'Éternel en souvenir de l'esclavage de son peuple (Israël) dans un but salutaire.

- Sacrificiel parce qu'un agneau ou un chevreau devait être immolé :

Immoler, c'est tuer pour offrir en sacrifice.

Sa mort (son sang) devait être aux yeux de Dieu un signe substitutif d'expiation pour les familles Hébreux.

« Ce sera un agneau sans défaut, mâle, âgé d'un an ; vous pourrez prendre un agneau ou un chevreau. Vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois ; et toute l'assemblée d'Israël l'immolera entre les deux soirs » (Versets 5 – 6)

Le sang de l'agneau ou du chevreau est l'élément du sacrifice qui devait être visible à l'entrée de chaque maison où il était immolé.

« On prendra de son sang, et on en mettra sur les deux poteaux et sur le linteau de la porte des maisons où on le mangera ». (verset 7)

- Rôtir le corps entier et le manger ou le brûler totalement marquait l'entière consommation du sacrifice à cause du jugement de l'Éternel exercé sur les Égyptiens.

Ce sacrifice devait être consommé (détruit par le feu), car « C'est par le feu que l'Éternel exerce ses jugements (Ésaïe 66.16).

« Cette même nuit, on en mangera la chair, rôtie au feu ». (verset 8a)

« Vous ne le mangerez point à demi cuit et bouilli dans l'eau ; mais il sera rôti au feu, avec la tête, les jambes et l'intérieur ». (verset 9)

« Vous n'en laisserez rien jusqu'au matin ; et, s'il en reste quelque chose le matin, vous le brûlerez au feu ». (verset 10)

- Le souvenir de l'esclavage des Hébreux en Égypte par les pains sans levain et les herbes amères était le rappel de leur condition dans la servitude.

Le levain faisant gonfler ou enfler, il symbolise la cause primordiale de nombreux péchés, l'orgueil.

Les herbes amères avaient pour objectif de rappeler aux Israélites l'amertume de leur esclavage en Égypte.

« On la mangera avec des pains sans levain et des herbes amères ». (verset 8b)

- Salutaire parce que c'est le moyen que l'Éternel a choisi pour épargner le peuple Juifs contre la 10^{ème} plaie qui allait s'abattre sur l'Égypte, la mort de tous les premiers-nés d'Égypte depuis les hommes jusqu'aux animaux.

« Cette nuit-là, je passerai dans le pays d'Égypte, et je frapperai tous les premiers-nés du pays d'Égypte, depuis les hommes jusqu'aux animaux, et j'exercerai des jugements contre tous les dieux de l'Égypte ». (verset 12)

Le sang de l'agneau immolé sert de protection contre cette dixième plaie.

« Le sang vous servira de signe sur les maisons où vous serez ; je verrai le sang, et je passerai par-dessus vous, et il n'y aura point de plaie qui vous détruise, quand je frapperai le pays d'Égypte » (verset 13).

« Quand l'Éternel passera pour frapper l'Égypte, et verra le sang sur le linteau et sur les deux poteaux, l'Éternel passera par-dessus la porte, et il ne permettra pas au destructeur d'entrer dans vos maisons pour frapper ». (verset 23)

2) Le sacrifice de la Pâque immolé constituait le substitut (ce qui peut remplacer quelque chose en jouant le même rôle) du « premier-né », la nation elle-même (Exode 4.21-23).

-« L'Éternel dit à Moïse : En partant pour retourner en Égypte, vois tous les prodiges que je mets en ta main : tu les feras devant Pharaon. Et moi, j'endurcirai son cœur, et il ne laissera point aller le peuple. Tu diras à Pharaon : Ainsi parle l'Éternel : Israël est mon fils, mon premier-né. Je te dis : Laisse aller mon fils pour qu'il me serve ; si tu refuses de le laisser aller, voici, je ferai périr ton fils, ton premier-né ». (Voir Exode 12.21-27)

Ce que l'Éternel a annoncé à Moïse en Exode 4.21-23 lui fut rappelé en Exode 12.12 lors de l'institution de la Pâque, et l'agneau immolé est la clé pour que les premiers-nés du peuple d'Israël soient épargnés de la mort, par son sang, qui devait être mis sur les poteaux et le linteau des portes de chaque maison et chaque famille Hébreux comme signe visible pour l'Éternel. (Exode 12.13)

Ce jour, devait être conservé en souvenir par le peuple d'Israël et célébré par une fête en l'honneur de l'Éternel. (Exode 12.14a)

« Vous conserverez le souvenir de ce jour, et vous le célébrerez par une fête en l'honneur de l'Éternel ».

Ils étaient (le peuple d'Israël) dans l'obligation de célébrer cette fête pour leurs descendants. (Exode 12.14b).

« Vous le célébrerez comme une loi perpétuelle pour vos descendants ».

3) Annonce et instruction pour l'observation de la fête des pains sans levain. (Exode 12.15-20)

Cette fête devait précéder les célébrations futures de la Pâque, et devait être marquée par l'absence de levain et la cessation de tout travail, un repos spirituel et saint devait suivre la délivrance.

« Pendant sept jours, vous mangerez des pains sans levain. Dès le premier jour, il n'y aura plus de levain dans vos maisons ; car toute personne qui mangera du pain levé, du premier jour au septième jour, sera retranchée d'Israël.

Le premier jour, vous aurez une sainte convocation ; et le septième jour, vous aurez une sainte convocation. On ne fera aucun travail ces jours-là ; vous pourrez seulement préparer la nourriture de chaque personne.

Vous observerez la fête des pains sans levain, car c'est en ce jour même que j'aurai fait sortir vos armées du pays d'Égypte ; vous observerez ce jour comme une loi perpétuelle pour vos descendants.

Le premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des pains sans levain jusqu'au soir du vingt et unième jour.

Pendant sept jours, il ne se trouvera point de levain dans vos maisons ; car toute personne qui mangera du pain levé sera retranchée de l'assemblée d'Israël, que ce soit un étranger ou un indigène.

Vous ne mangerez point de pain levé ; dans toutes vos demeures, vous mangerez des pains sans levain ».

Lors de la Pâque qui devait être observé le 14^{ème} jour du 1^{er} mois au soir, le peuple d'Israël devait manger l'agneau rôti au feu avec des pains sans levain. (Exode 12.8)

Le commencement de cette fête a lieu au même moment que la Pâque de l'Éternel, c'est-à-dire le 14^{ème} jour du 1^{er} mois au soir, où l'on devait manger des pains sans levain avec l'agneau rôti au feu.

A partir de ce moment là, il n'était plus possible de manger des pains levés, il fallait qu'ils soient sans levain et cela devait durer pendant 7 jours.

« Pendant sept jours, vous mangerez des pains sans levain. Dès le premier jour, il n'y aura plus de levain dans vos maisons ; car toute personne qui mangera du pain levé, du premier jour au septième jour, sera retranchée d'Israël » (Exode 12.15).

« Le premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des pains sans levain jusqu'au soir du vingt et unième jour. Pendant sept jours, il ne se trouvera point de levain dans vos maisons ; car toute personne qui mangera du pain levé sera retranchée de l'assemblée d'Israël, que ce soit un étranger ou un indigène. Vous ne mangerez point de pain levé ; dans toutes vos demeures, vous mangerez des pains sans levain ». (Exode 12.18-20)

Il devait d'abord y avoir une sainte convocation le 1^{er} jour (Exode 12.16a), c'est-à-dire le 14^{ème} jour, jour où l'Éternel avait prévu de faire sortir les Hébreux du pays d'Égypte.

Conjointement à cela, la Pâque avait lieu entre les deux soirs, et la fête des pains sans levain qui commence au même moment, en est la continuité.

L'évènement qui est fêté par la fête des pains sans levain est la sortie d'Égypte du peuple d'Israël, avec l'obligation d'observer ce jour pour les descendants d'Israël.

« Vous observerez la fête des pains sans levain, car c'est en ce jour même que j'aurai fait sortir vos armées du pays d'Égypte ; vous observerez ce jour comme une loi perpétuelle pour vos descendants ». (Exode 12.17)

Au bout du 7^{ème} jour, le peuple recevait une sainte convocation pour clôturer cet évènement, et pendant toute cette durée, personne ne devait travailler si ce n'est de préparer la nourriture de chaque personne.

« Le premier jour, vous aurez une sainte convocation ; et le septième jour, vous aurez une sainte convocation. On ne fera aucun travail ces jours-là ; vous pourrez seulement préparer la nourriture de chaque personne ». (Exode 12.16)

II) Mise en pratique de l'institution de la Pâque : Exode 12 : 21.28

Moïse appela les anciens du peuple d'Israël le jour où l'Éternel avait annoncé qu'Il passerait (Exode 12.12) qui correspond au 14^{ème} jour du 1^{er} moi où l'agneau devait être immolé, parce qu'il dit : « Allez prendre du bétail pour vos familles, et immolez la Pâque. » (Exode 12.21)

On peut considérer que le bétail avait déjà été mis de côté le 10^{ème} jour (Exode 12 :3) puisque c'est bien le 14^{ème} jour qu'il devait être immolé.

Tout ce que l'Éternel a annoncé à Moïse concernant la Pâque n'est pas repris dans ce passage.

Seuls quelques aspects significatifs sont mis en évidence.

1) Les anciens étaient chargés de prendre du bétail pour les familles afin d'immoler La Pâque (verset 21).

Ce verset englobe ce que l'Éternel a annoncé à Moïse dans les versets 3 à 6 :

« Parlez à toute l'assemblée d'Israël, et dites : Le dixième jour de ce mois, on prendra un agneau pour chaque famille, un agneau pour chaque maison. Si la maison est trop peu nombreuse pour un agneau, on le prendra avec son plus proche voisin, selon le nombre des personnes ; vous compterez pour cet agneau d'après ce que chacun peut manger. » (Exode 12.3-6)

2) Tout n'était pas automatiquement accordé aux Hébreux, il fallait respecter les ordres, accueillir les promesses avec foi, asperger les portes de sang avant que la sécurité soit un fait acquis.

Pour que le sang de l'agneau immolé puisse être mis sur les deux poteaux et le linteau des portes, il fallait qu'il soit mis dans un bassin et qu'un bouquet d'hysope y soit trempé pour enfin toucher les deux poteaux et le linteau des portes.

Une consigne a donc été donnée pour que le sang de l'agneau immolé soit mis sur les deux poteaux et le linteau des portes.

L'hysope est une plante qui pousse dans des endroits assez rocailleux notamment dans le désert du Sinaï et les branches aux feuilles raides et chevelues se prêtent bien à l'aspersion.

« Vous prendrez ensuite un bouquet d'hysope, vous le tremperez dans le sang qui sera dans le bassin, et vous toucherez le linteau et les deux poteaux de la porte avec le sang qui sera dans le bassin ». (Exode 12.22a)

Il n'y a pas d'autres choix possible pour que le sang soit mis sur les poteaux et le linteau des portes.

3) Il était interdit de sortir des maisons et cela jusqu'au matin.

« Nul de vous ne sortira de sa maison jusqu'au matin ». (Exode 12.22b)

Ceux qui se mettaient sous la protection de Dieu contre ce fléau de la dixième plaie devaient être dans les maisons marquées du sang de l'agneau.

Le temps nécessaire était donné, toute la nuit jusqu'au matin, moment où le destructeur devait agir à l'extérieur des maisons.

4) L'Éternel avait annoncé à Moïse qu'il fallait mettre le sang de l'agneau immolé sur les deux poteaux et le linteau des portes « On prendra de son sang, et on en mettra sur les deux poteaux et sur le linteau de la porte des maisons où on le mangera ». (Exode 12.7)

Moïse annonce aux anciens du peuple d'Israël comment cela devait ce passé.

Il fallait que l'Éternel voie le sang de l'agneau immolé sur les deux poteaux et sur le linteau des portes des maisons au moment où Il passerait pour frapper l'Égypte, et qu'à partir de ce moment là, Il passerait par-dessus les portes des maisons pour empêcher le destructeur d'y entrer.

« Quand l'Éternel passera pour frapper l'Égypte, et verra le sang sur le linteau et sur les deux poteaux, l'Éternel passera par-dessus la porte, et il ne permettra pas au destructeur d'entrer dans vos maisons pour frapper ».

(Exode 12.23)

5) L'Éternel avait annoncé à Moïse que ce jour où Il passerait pour frapper le pays d'Égypte devait être conservé en souvenir et célébré par une fête en son honneur comme une loi perpétuelle pour les descendants d'Israël.

« Vous conserverez le souvenir de ce jour, et vous le célébrerez par une fête en l'honneur de l'Éternel; vous le célébrerez comme une loi perpétuelle pour vos descendants ». (Exode 12.14)

Moïse rappelle cela en précisant que c'est lorsqu'ils (le peuple d'Israël) seront entrés en terre promise qu'ils devront observer cet usage considéré comme sacré.

« Quand vous serez entrés dans le pays que l'Éternel vous donnera, selon sa promesse, vous observerez cet usage sacré ». (Exode 12.25)

6) Cet usage devait être expliqué aux enfants qui poseraient des questions sur ce qui se faisait.

De cette manière, la perpétuité de l'observation de ce souvenir salutaire de la part de l'Éternel qu'est le sacrifice de Pâque était assuré.

C'était un rituel familial, et les enfants devaient considérer ce passé comme le leur propre.

« Et lorsque vos enfants vous diront: Que signifie pour vous cet usage? Vous répondrez: C'est le sacrifice de Pâque en l'honneur de l'Éternel, qui a passé par-dessus les maisons des enfants d'Israël en Égypte, lorsqu'il frappa l'Égypte et qu'il sauva nos maisons ». (Exode 12.26-27)

III) Mise à exécution du jugement de l'Éternel, la dixième plaie, la mort des premiers-nés de l'Égypte. (Exode 12.29-36)

Cette dixième plaie, la mort de tous les premiers-nés d'Égypte fût annoncé à Pharaon, il en fût averti avant que la Pâque soit instituée.

« Moïse dit : Ainsi parle l'Éternel : Vers le milieu de la nuit, je passerai au travers de l'Égypte ; et tous les premiers-nés mourront dans le pays d'Égypte, depuis le premier-né de Pharaon assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la servante qui est derrière la meule, et jusqu'à tous les premiers-nés des animaux. Il y aura dans tout le pays d'Égypte de grands cris, tels qu'il n'y en a point eu et qu'il n'y en aura plus de semblable. Mais parmi tous les enfants d'Israël, depuis les hommes jusqu'aux animaux, pas même un chien ne remuera sa langue, afin que vous sachiez quelle différence l'Éternel fait entre l'Égypte et Israël. Alors tous tes serviteurs que voici descendront vers moi et se prosterneront devant moi, en disant : Sors, toi et tout le peuple qui s'attache à tes pas ! Après cela, je sortirai. Moïse sortit de chez Pharaon, dans une ardente colère. » (Exode 11 : 4-8)

Cet événement arriva bien dans la nuit où le peuple d'Israël immola la Pâque, et tous les premiers-nés depuis le premier-né de Pharaon jusqu'aux premiers-nés des animaux ont été frappé comme l'Éternel l'avait annoncé à Moïse en Exode 12.12)

« Cette nuit-là, je passerai dans le pays d'Égypte, et je frapperai tous les premiers-nés du pays d'Égypte, depuis les hommes jusqu'aux animaux, et j'exercerai des jugements contre tous les dieux de l'Égypte ». (Exode 12.12)

« Au milieu de la nuit, l'Éternel frappa tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, depuis le premier-né de Pharaon assis sur son trône, jusqu'au premier-né du captif dans sa prison, et jusqu'à tous les premiers-nés des animaux. » (Exode 12.29)

Toutes les maisons des Egyptiens en Égypte étaient touchées par la mort « car il n'y avait point de maison où il n'y ait un mort. » (Exode 12.30b), et dans la nuit même Pharaon demanda à Moïse et Aaron de partir « Dans la nuit même, Pharaon appela Moïse et Aaron, et leur dit : Levez-vous, sortez du milieu de mon peuple, vous et les enfants d'Israël. » (Exode 12.31)

Le renvoi des Hébreux est dicté par l'inquiétude personnelle de Pharaon lorsqu'il dit : « Prenez vos brebis et vos bœufs, comme vous l'avez dit ; allez et bénissez-moi. » (Exode 12.32)

Le peuple d'Israël sortie d'Égypte avec hâte presser par les Egyptiens et ils emmenèrent leurs pâtes qui n'étaient pas encore levées enveloppées dans leurs vêtements qu'ils mirent sur leurs épaules.

« Les Egyptiens pressaient le peuple, et avaient hâte de le renvoyer du pays, car ils disaient : Nous périrons tous. Le peuple emporta sa pâte avant qu'elle soit levée. Ils enveloppèrent les pétrins dans leurs vêtements, et les mirent sur leurs épaules. » (Exode 12.33-34)

Les enfants d'Israël dépouillèrent les Egyptiens comme cela leurs avait été demandé.

« Les enfants d'Israël firent ce que Moïse avait dit, et ils demandèrent aux Egyptiens des vases d'argent, des vases d'or et des vêtements. » (Exode 12.35)

« Parle au peuple, pour que chacun demande à son voisin et chacune à sa voisine des vases d'argent et des vases d'or. » (Exode 11.2)

L'Éternel avait déjà dit cela à Moïse lorsqu'il le missionna pour libérer le peuple d'Israël.

« Je ferai même trouver grâce à ce peuple aux yeux des Egyptiens, et quand vous partirez, vous ne partirez point à vide. Chaque femme demandera à sa voisine et à celle qui demeure dans sa maison des vases d'argent, des vases d'or, et des vêtements, que vous mettrez sur vos fils et vos filles. Et vous dépouillerez les Egyptiens. » (Exode 3.21-22)

Cela se fit sans contrainte, mais volontairement de la part des Egyptiens car ils avaient hâte de voir partir les Hébreux: « L'Éternel fit trouver grâce au peuple aux yeux des Egyptiens ; Moïse lui-même était très considéré dans le pays d'Égypte, aux yeux des serviteurs de Pharaon et aux yeux du peuple. » (Exode 11.3)

IV) Départ d'Égypte. (Exode 12.37-42)

Lorsque le peuple d'Israël sortit d'Égypte (de Ramsès), il alla à Succoth.

Succoth est la ville où Jacob c'était rendu après sa réconciliation avec Esaü. Il avait fait bâtir une maison pour lui et des cabanes pour ses troupeaux avant d'entrer dans le pays de Canaan à Sichem.

« Jacob partit pour Succoth. Il bâtit une maison pour lui, et il fit des cabanes pour ses troupeaux. C'est pourquoi l'on a appelé ce lieu du nom de Succoth. » (Genèse 33.17)

Les enfants d'Israël était alors au nombre d'environ 600 000 hommes de pied sans les enfants et une multitude de gens de toute espèce était avec eux en plus du bétail.

« Une multitude de gens de toute espèce montèrent avec eux ; ils avaient aussi des troupeaux considérables de brebis et de bœufs. » (Exode 12.38)

Six cent mille, c'est là un chiffre rond en accord avec le nombre donné dans le Livre des Nombres 1.46 ; il inclut seulement les adultes mâles. « L'Éternel parla à Moïse dans le désert du Sinaï, dans la tente d'assignation, le premier

jour du second mois, la seconde années après leur sortie du pays d'Égypte. Il dit : Faites le dénombrement de toute l'assemblée des enfants d'Israël, selon leurs familles, selon les maisons de leurs pères, en comptant par tête les noms de tous les hommes, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tous ceux d'Israël en état de porter les armes ; vous en ferez le dénombrement selon leurs divisions, toi et Aaron. » (Nombres 1.1-3)

« Tous ceux des enfants d'Israël dont on fit le dénombrement, selon les maisons de leurs pères, depuis l'âge de vingt ans et au (dessus, tous ceux d'Israël en état de porter les armes, tous ceux dont on fit le dénombrement furent six cent trois mille cinq cent cinquante. » (Nombres 1 : 45-46)

Ayant été chassé hâtivement, ils n'avaient pas pu prendre de provisions avec eux si ce n'est la pâte non levée qu'ils avaient enveloppé dans leurs vêtements, et ils s'en servirent pour en faire des gâteaux.

« Ils firent des gâteaux cuits sans levain avec la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte, et qui n'était pas levée ; car ils avaient été chassés d'Égypte, sans pouvoir tarder, et sans prendre des provisions avec eux. » (Exode 12.39)

Ce passage nous montre plusieurs choses :

- Que la pâte qu'ils avaient emportés n'était pas levée lorsque l'on considère le verset 34 qui dit que : "Le peuple emporta sa pâte **avant** qu'elle soit levée". On pourrait y voir une contradiction en interprétant ce verset 34 en disant que la pâte n'était pas encore levée car le levain qui s'y trouvait n'avait pas encore agit pour que la pâte soit levée. Seulement ce verset 39 nous dit que les gâteaux qu'ils avaient fait cuire étaient sans levain.

Donc comment devons nous comprendre ce verset 34 qui dit, "avant qu'elle soit levée".

Tous simplement que le levain ne s'y trouvait pas puisqu'ils en avaient reçu instruction dans l'institution de la Pâque au verset 8 au moment où ils devaient consommer l'agneau.

- En lisant le verset 39, nous pouvons avoir cette tendance à dire que si la pâte n'était pas levée, c'est qu'ils n'en avaient pas eu le temps puisqu'ils avaient été chassés, sans pouvoir tarder.

Seulement lorsque Dieu institua la Pâque, il avait prévu que le peuple d'Israël serait chassé, et sortirait d'Égypte à la hâte (verset 11). C'est pourquoi il donna des instructions sur la façon dont les Israélites devaient manger ce repas de la Pâque. Il est bien stipulé dans le verset 8 qu'ils devaient prendre ce repas avec des pains sans levain.

Le levain qui permet à la pâte d'être levée représente en quelque sorte un certain confort nutritionnel.

Mais Israël n'était plus dans cette phase où il pouvait encore jouir de ce confort qui était de manger des pains levés puisqu'il allait être chassé.

Il devait être prêt à partir à la hâte dans la nuit où il prenait le repas de la Pâque comme le dit le verset 11.

En quelque sorte, il n'avait pas de temps devant eux pour faire des pains levés avec du levain selon ce que Dieu avait prévu, malgré que le temps leur était donné, c'est-à-dire jusqu'au matin (verset 10).

- Il y a toute une symbolique autour du levain :

Au moment de célébrer la Pâque, le peuple devait manger des pains sans levain avec des herbes amères.

Quelle signification pouvons-nous donner à ce pain sans levain et à ces herbes amères dans ce passage.

Notons que l'agneau immolé devait être consommé avec ces pains sans levain et ces herbes amères.

Si l'agneau était le sacrifice qui permettait au peuple d'Israël d'être épargné du jugement de Dieu, les pains sans levain et les herbes amères avaient aussi une signification en rapport avec ce sacrifice.

La servitude en Égypte était le fruit du péché et Israël était sous son emprise. Le chapitre 1 d'Exode nous relate cela.

Ce passage ne nous dit pas que le peuple d'Israël vivait dans le péché et était éloigné de Dieu puisqu'on y trouve des sages-femmes pieuses craignant Dieu, mais qu'il était devenu plus nombreux que les Égyptiens et puissant. Quand aux Égyptiens et particulièrement leur nouveau roi qui ne connu pas Joseph, ils mirent en place tout un stratagème pour réduire le peuple d'Israël à l'impuissance.

Là ce trouve le péché des Égyptiens qui toucha le peuple d'Israël pour les réduire à l'esclavage si l'on considère Exode 1. 10-14.

Plus tard, lorsque Moïse rencontra Dieu pour la première fois, Dieu lui dit : "J'ai bien vu la misère de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu son cri à cause de ses oppresseurs, car je connais ses douleurs.

Je suis descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens et pour le faire monter de ce pays dans un bon et vaste pays, dans un pays découlant de lait et de miel, dans la région où habitent les Cananéens, les Hittites, les Amoréens, les Phéréziens, les Héviens et les Yébousiens". (Exode 3. 7-8)

Là, il est question d'une libération du peuple d'Israël de la servitude, résultat du péché des Égyptiens dont il était victime.

La fête des pains sans levain est la commémoration de la libération ou la sortie du peuple d'Israël d'Égypte.

Il ne devait plus y avoir de levain dans les maisons depuis le 14ème jour et cela pendant 7 jours.

Ces pains sans levain ont un lien très étroit avec cette libération, et par conséquent avec le péché des Égyptiens dont Israël était victime.

Donc, ayant été libéré de cette servitude, Israël a aussi été libéré du péché des Égyptiens.

Le sacrifice de la Pâque qui est le commencement comporte déjà des aliments que nous pouvons considérer comme saint, puisque sanctifié, donc mis à part.

L'agneau était sans défaut et les pains, sans levain. Tout ce qui pouvait rendre ces aliments impur on été retiré.

D'une manière générale, un levain est une substance pouvant provoquer une fermentation. Mais le terme est surtout employé en boulangerie, où il désigne un **mélange de farine et d'eau ayant fermenté grâce aux ferments naturels présents dans la farine et aux bactéries présentes dans l'air** (et non par l'apport de levure du boulanger industrielle).

Le levain est donc un ingrédient qui modifie la structure naturelle de la pâte, tout comme le péché modifie l'attitude des hommes.

Cette nourriture qui devait être consommée lors de la Pâque revêtait donc une symbolique conforme aux attributs de Dieu.

Nous pouvons donc parler d'une nourriture spirituel symbolisant la grâce qui a été accordée à Israël et la sainteté exigée en acceptant de se mettre sous la protection de Dieu pour être libéré, donc pour ne plus être sous l'emprise du péché dont Israël était victime.

La fête des pains sans levain étant la continuité du sacrifice de la Pâque, cette commémoration symbolisant la liberté d'Israël implique aussi une vie sainte en dehors de l'Égypte puisque libéré de la servitude.

Le peuple d'Israël étant considéré comme le fils premier-né de Dieu et son peuple, la sainteté était importante aux yeux de Dieu, au point où celui des Israélites qui manger du pain levé serait retranché d'Israël. (Exode 12.15 ; 19) Cette fête des pains sans levain étant étalé sur 7 jours, commence par une sainte convocation et se termine par une sainte convocation.

De plus aucun ouvrage ne devait être fait pendant cette période de 7 jours si ce n'est la préparation de la nourriture de chaque personne (v16).

Notons le caractère saint de cette annonce et l'importance des pains sans levain sans quoi il y avait exclusion et retranchement.

La sainteté ne peut pas cohabiter avec le péché.

Les enfants d'Israël restèrent 430 ans en Égypte jusqu'à ce jour.

« Le séjour des enfants d'Israël en Égypte fut de quatre cent trente ans. Et au bout de quatre cent trente ans, le jour même, toutes les armées de l'Éternel sortirent du pays d'Égypte. » (Exode 12 :4.-41)

Comme l'Éternel l'avait annoncé à Moïse, cette nuit sera célébrée en son honneur par tous les enfants d'Israël et leurs descendants parce qu'Il les fit sortir du pays d'Égypte.

« Cette nuit sera célébrée en l'honneur de l'Éternel, parce qu'il les fit sortir du pays d'Égypte ; cette nuit sera célébrée en l'honneur de l'Éternel par tous les enfants d'Israël et par leurs descendants. » (Exode 12.42)

V) Prescription pour la Pâque au moment du départ du peuple d'Israël pour Succoth. (Exode 12.43-51)

L'Éternel donna à Moïse et à Aaron une nouvelle instruction concernant la Pâque.

« L'Éternel dit à Moïse et Aaron : Voici une ordonnance au sujet de la Pâque : Aucun étranger n'en mangera. » (Exode 12.43)

La multitude de gens de toute espèce comprenait des Égyptiens par suite de mariage inter-raciaux, et d'autres Sémites qui étaient entrés en Égypte.

Sémite : personne appartenant à un des peuples originaires d'Asie occidentale (ancienne Mésopotamie et du Moyen-Orient), que la tradition fait descendre de Sem, fils de Noé, et qui ont parlé ou parlent les langues dites sémitiques (l'hébreu, l'arabe, l'araméen, le babylonien, l'assyrien, et l'amharique). Le terme "sémite" désigne plus particulièrement les peuples et les tribus bibliques ainsi que leurs descendants actuels, incluant aussi bien les Hébreux que les Arabes. Il n'est donc pas synonyme de juif. Ce mot est tombé en désuétude.

Leur renvoi n'était pas prévu, mais leur présence ne pouvait pour autant inciter les Hébreux à un compromis quelconque, ni ternir ou altérer les éléments distinctifs de l'alliance relative à la foi hébraïque, à la religion et au mode de vie.

Au contraire, chaque « étranger » pouvait participer à tous les privilèges spirituels dont jouissaient les Hébreux, pourvu qu'il soit circoncis, c'est-à-dire « qu'il s'approche de l'Éternel ».

VI) Annonce et instructions sur de la fête des pains sans levain au peuple. (Exode 13.3-10)

Cette annonce fut faite le jour même de la sortie d'Égypte dans le moi des épis par Moïse.

« Moïse dit au peuple : **Souvenez-vous de ce jour**, où vous êtes sortis d'Égypte, de la maison de servitude ; car c'est par sa main puissante que l'Éternel vous en a fait sortir. **On ne mangera point de pain levé**. Vous sortez aujourd'hui, dans le moi des épis. » (Exode 13.3-4)

Les Hébreux devaient observer ce culte dans ce même mois une fois entré dans le pays des Cananéens, des Héthiens, des Amoréens, des Héviens et des Jébusiens.

« Quand l'Éternel t'aura fait entrer dans le pays des Cananéens, des Héthiens, des Amoréens, des Héviens et des Jébusiens, qu'il a juré à tes pères de te donner, pays où coulent le lait et le miel, tu rendras ce culte à l'Éternel dans ce même mois ». (Exode 13.5)

L'Éternel l'avait annoncé à Moïse en Exode 12.15-20 « Pendant sept jours, vous mangerez des pains sans levain. Dès le premier jour, il n'y aura plus de levain dans vos maisons ; car toute personne qui mangera du pain levé, du premier jour au septième jour, sera retranchée d'Israël.

Le premier jour, vous aurez une sainte convocation ; et le septième jour, vous aurez une sainte convocation. On ne fera aucun travail ces jours-là ; vous pourrez seulement préparer la nourriture de chaque personne.

Vous observerez la fête des pains sans levain, car c'est en ce jour même que j'aurai fait sortir vos armées du pays d'Égypte ; vous observerez ce jour comme une loi perpétuelle pour vos descendants.

Le premier mois, le quatorzième jour du mois, au soir, vous mangerez des pains sans levain jusqu'au soir du vingt et unième jour.

Pendant sept jours, il ne se trouvera point de levain dans vos maisons ; car toute personne qui mangera du pain levé sera retranchée de l'assemblée d'Israël, que ce soit un étranger ou un indigène.

Vous ne mangerez point de pain levé ; dans toutes vos demeures, vous mangerez des pains sans levain ».

L'Éternel avait annoncé à Moïse que ce jour où Il passerait pour frapper le pays d'Égypte devait être conservé en souvenir et célébré par une fête en son honneur comme une loi perpétuelle pour les descendants d'Israël.

« **Vous conserverez le souvenir de ce jour, et vous le célébrerez par une fête en l'honneur de l'Éternel; vous le célébrerez comme une loi perpétuelle pour vos descendants** ». (Exode 12.14)

Moïse avait dit ceci aux anciens au moment d'immoler la Pâque.

« Moïse appela tous les anciens d'Israël, et leur dit : Allez prendre du bétail pour vos familles, et immolez la Pâque. Vous prendrez ensuite un bouquet d'hysope, vous le tremperez dans le sang qui sera dans le bassin, et vous toucherez le linteau et les deux poteaux de la porte avec le sang qui sera dans le bassin. Nul de vous ne sortira de sa maison jusqu'au matin. Quand l'Éternel passera pour frapper l'Égypte, et verra le sang sur le linteau et sur les deux poteaux, l'Éternel passera par-dessus la porte, et il ne permettra pas au destructeur d'entrer dans vos maisons pour frapper. **Vous observerez cela comme une loi pour vous et pour vos enfants à perpétuité.** Quand vous serez entrés dans le pays que l'Éternel vous donnera, selon sa promesse, **vous observerez cet usage sacré.** Et lorsque vos enfants vous diront : Que signifie pour vous cet usage ? Vous répondrez : **C'est le sacrifice de Pâque en l'honneur de l'Éternel, qui a passé par-dessus les maisons des enfants d'Israël en Égypte, lorsqu'il frappa l'Égypte et qu'il sauva nos maisons.** » (Exode 12.21-27)

Cet événement (la rédemption du peuple d'Israël) était commémoré par deux fêtes, le sacrifice de Pâque et la fête des pains sans levain, et ces deux célébrations devaient être transmises aux enfants puisque que c'est à perpétuité qu'elles devaient être observées.

La fête des pains sans levain et la Pâque devaient être liées pour toujours avec le souvenir de deux faits. D'abord, avec le jour de leur rédemption « **souvenez-vous de ce jour, où vous êtes sortis d'Égypte, de la maison de servitude** » (Exode 13.3a). Deuxièmement, ils ne devaient pas oublier la source de leur délivrance « **car c'est par sa main puissante que l'Éternel vous en a fait sortir** » (Exode 13.3b).

C'est à lui seul qu'ils la devaient. Nul autre bras n'aurait pu briser leurs fers, frapper leur oppresseur, les protéger du destructeur et leur donner la délivrance. Lui seul pouvait les racheter de la main de l'ennemi.

Aussi est-ce très significatif de trouver, immédiatement après que ces deux points ont été rappelés à leur mémoire, l'adjonction : « **on ne mangera point de pain levé** » (Exode 13.3c).

En Exode 12.12-13 lorsque l'Éternel annonce la destruction des Égyptiens par son jugement avant de donner les instructions au peuple d'Israël pour ne pas le subir, il déclare aussi « **Vous conserverez le souvenir de ce jour, et vous le célébrerez par une fête en l'honneur de l'Éternel; vous le célébrerez comme une loi perpétuelle pour vos descendants** » (Exode 12.14), et cette fête est décrite par la fête des pains sans levain (Exode 12.14-20)

Parce que lui-même est saint, il attend de ses rachetés qu'ils soient saints, et cela pour la période complète de sept jours de leur vie. Il ne devait pas se voir de levain dans tous leurs confins.

A présent Moïse annonce au peuple au moment de leur sortie d'Égypte les instructions pour observer la fête des pains sans levain avec des détails supplémentaires.

« **Pendant sept jours, tu mangeras des pains sans levain ; et le septième jour, il y aura une fête en l'honneur de l'Éternel. On mangera des pains sans levain pendant sept jours ; on ne verra point chez toi de pain levé, et l'on ne verra point chez toi de levain, dans toute l'étendue de ton pays.** » (Exode 13.6-7)

Dans cette annonce, il reprend ce qu'il a dit concernant le sacrifice de Pâque : « **Tu diras alors à ton fils : C'est en mémoire de ce que l'Éternel a fait pour moi, lorsque je suis sorti d'Égypte.** » (Exode 13.8)

Ce que l'Éternel a fait, c'est ce que les pères devaient expliquer à leurs enfants concernant le sacrifice de Pâque « **Et lorsque vos enfants vous diront: Que signifie pour vous cet usage? Vous répondrez: C'est le sacrifice de Pâque en l'honneur de l'Éternel, qui a passé par-dessus les maisons des enfants d'Israël en Égypte, lorsqu'il frappa l'Égypte et qu'il sauva nos maisons** ». (Exode 12.26-27)

Nous pouvons parler d'un rituel spirituel familial qui devait être observé au temps fixé. Chaque père, reçoit l'instruction d'enseigner d'année en année à son fils la signification de cette fête.

Ayant la responsabilité de ses enfants, il doit leur expliquer avec soin pourquoi le levain n'a pas de place dans sa maison. « **Tu observeras cette ordonnance au temps fixé d'année en année.** » (Exode 13.10)

Il rajoute une chose qu'il reprendra pour les premiers-nés consacrés.

« **Ce sera pour toi comme un signe sur ta main et comme un souvenir entre tes yeux, afin que la loi de l'Éternel soit dans ta bouche ; car c'est par sa main puissante que l'Éternel t'a fait sortir d'Égypte.** » (Exode 13.9)

Les Juifs talmudiques, prenant ce commandement au sens littéral, enferment certains passages de la Loi dans de petites boîtes ; celles-ci sont attachées à des lanières de cuir qu'ils portent autour du bras et sur le front : c'est ce qu'on appelle des **thephillim** ou **phylactères**. Dans **Nombres 15.37-40** un commandement analogue paraît être pris au sens littéral ; il ne serait pas impossible qu'il en fût de même de **Deutéronome 6.8 ; Deutéronome 11.18**. Mais ici le sens paraît être celui-ci : Ce rite sacré doit être pour toi ce qu'est un signe sur la main ou un mémorial que l'on porte sur le front, c'est-à-dire un stimulant à penser sans cesse à la volonté de l'Éternel et à t'en entretenir avec les tiens. Comparez **Proverbes 6.21 ; Proverbes 7.2-3 ; Ésaïe 49.16**

Avant d'annoncer au peuple l'observation de la fête des pains sans levain, l'Éternel demanda de lui consacré tout premier-né parmi les hommes et les animaux, car les premiers-nés lui appartiennent.

Nous avons vu que le sacrifice de la Pâque immolé constituait le substitut (ce qui peut remplacer quelque chose en jouant le même rôle) du « premier-né », la nation elle-même (Exode 4.21-23). « **L'Éternel dit à Moïse : En partant pour retourner en Égypte, vois tous les prodiges que je mets en ta main : tu les feras devant Pharaon. Et moi, j'endurcirai son cœur, et il ne laissera point aller le peuple. Tu diras à Pharaon : Ainsi parle l'Éternel : Israël est mon fils, mon premier-né. Je te dis : Laisse aller mon fils pour qu'il me serve ; si tu refuses de le laisser aller, voici, je ferai périr ton fils, ton premier-né** »

La rédemption des premiers-nés (Exode 13:1-2,11-16). Les premiers-nés de tous les Egyptiens furent tués, pendant que ceux des Israélites furent épargnés. Nous devons reconnaître que Dieu avait le droit (tout comme Il l'a toujours) de tuer les premiers-nés d'Égypte. En fait, Il avait aussi le droit de tuer les premiers-nés d'Israël, ce qui aurait pu arriver s'il n'y avait pas eu la provision de l'agneau pascal et de l'épanchement de son sang. Pour cette raison, Dieu frappa les premiers-nés égyptiens et épargna les premiers-nés israélites. Parce que les vies des premiers-nés Israélites étant épargnées n'était pas une question de mérite, mais de grâce, ils appartenaient à Dieu. Puisqu'Il avait épargné leurs vies, Il les possédait. Le rite de racheter le premier-né est un rappel constant aux Israélites des générations suivantes que les premiers-nés appartiennent à Dieu, et que cela est dû au sauvetage des premiers-nés durant l'Exode. Donc, chaque fois qu'un enfant mâle naissait dans une famille israélite, les parents étaient rappelés de leurs racines et de la raison de leurs bénédictions, et l'histoire de l'exode était racontée à chaque enfant.

Que ce soit la Pâque, la fête des pains sans levain et le rachat des premiers-nés, ces trois rituels devaient être observés quand le peuple d'Israël serait entré dans le pays que l'Éternel leur donnerait, c'est-à-dire le pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorcéens, des Héviens, et des Jébusiens.

Pour la Pâque Moïse dit aux anciens : « [Quand vous serez entrés dans le pays que l'Éternel vous donnera, selon sa promesse, vous observerez cet usage sacré](#) ». (Exode 12.25)

Pour la fête des pains sans levain Moïse dit au peuple : « [Quand l'Éternel t'aura fait entrer dans le pays que l'Éternel leur donnerait, c'est-à-dire le pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorcéens, des Héviens, et des Jébusiens, qu'il a juré à tes pères de te donner, pays où coulent le lait et le miel, tu rendras ce culte à l'Éternel dans ce même mois. Pendant sept jours, tu mangeras des pains sans levain ; et le septième jour, il y aura une fête en l'honneur de l'Éternel](#) ». (Exode 13.5-6)

Pour le rachat des premiers-nés Moïse dit au peuple : « [Quand l'Éternel t'auras fait entrer dans le pays des Cananéens, comme il a juré à toi et à tes pères, et qu'il l'aura donné, tu consacreras à l'Éternel tout premier-né, même tout premier-né des animaux que tu auras : les mâles appartiennent à l'Éternel](#) ». (Exode 13.11-12)

Et à chaque fois pour ces trois rituels les pères devaient donner une explication à leurs fils, explications qui étaient liées les unes avec les autres à un même évènement.

Toutefois chacune des explications comportent un aspect bien particulier.

Pour l'observation de la Pâque, l'accent est mis sur la rédemption du peuple d'Israël. Moïse dit aux anciens : « [Vous répondrez : C'est le sacrifice de Pâque en l'honneur de l'Éternel, qui a passé par-dessus les maisons des enfants d'Israël en Égypte, lorsqu'il frappa l'Égypte et qu'il sauva nos maisons](#) ». (Exode 12.28)

Pour l'observation de la fête des pains sans levain, l'accent est mis sur la libération du peuple d'Israël ; Moïse dit au peuple : « [Tu diras alors à ton fils : C'est en mémoire de ce que l'Éternel a fait pour moi, lorsque je suis sorti d'Égypte. Ce sera pour toi comme un signe sur ta main et comme un souvenir entre tes yeux, afin que la loi de l'Éternel soit dans ta bouche ; car c'est par sa main puissante que l'Éternel t'as fait sortir d'Égypte](#) ». (Exode 13.8-9)

Pour la consécration des premiers-nés, l'accent est mis sur le rachat de tous les premiers-nés du peuple d'Israël à cause du sacrifice qui les sauva lorsque l'Éternel frappa l'Égypte, et l'Éternel dit à Moïse : « [Et lorsque ton fils te demandera un jour : que signifie cela ? Tu lui répondras : Par sa main puissante, l'Éternel nous a fait sortir d'Égypte, de la maison de servitude ; et, comme Pharaon s'obstinait à ne point nous laisser aller, l'Éternel fit mourir tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, depuis les premiers-nés des hommes jusqu'aux premiers-nés des animaux ? Voilà pourquoi j'offre en sacrifice à l'Éternel tout premier-né des mâles, et je rachète tout premier-né de mes fils. Ce sera comme un signe sur ta main et comme des fronteaux entre tes yeux ; car c'est par sa main puissante que l'Éternel nous a fait sortir d'Égypte](#) ». (Exode 13.14-16)

Nous constaterons là une certaine chronologie dans le mémorial de l'observation de ces rituels et dans les explications données aux enfants par leurs pères, avec une similitude assez marquée pour la fête des pains sans levain et la consécration des premiers-nés.

Les pères avaient la responsabilité d'instruire leurs fils sur trois rituels qui commémoraient un même évènement survenu en Égypte dans la même nuit, qui permit au peuple d'Israël d'être libéré de la servitude par la main puissante de l'Éternel.

VII) L'alliance, les commandements de l'Éternel et les lois donnés au Mont Sinaï pour le peuple d'Israël.

Le peuple d'Israël commença alors sa marche vers Succoth jusqu'au Mont Sinaï.



« Le troisième mois après leur sortie du pays d'Égypte, les enfants d'Israël arrivèrent ce jour-là au désert du Sinaï. Etant partis de Rephidim, ils arrivèrent au désert du Sinaï, et ils campèrent dans le désert ; Israël campa là, vis-à-vis de la montagne. » (Exode 19.1-2)

C'est là que l'Éternel fit alliance avec le peuple d'Israël et donna les dix commandements (Exode 19 et 20) ainsi que divers lois au peuple.

Signification de l'alliance : Relation entre Dieu et Israël.

Cette relation n'est pas un accord ni un contrat obtenu par une discussion entre égaux. C'est l'accord souverain d'une grâce qui établit la communion entre Israël et Dieu. Cette alliance est souverainement établie par Dieu et une obligation en découle pour Israël.

Quelle est cette alliance ? Lorsque le peuple d'Israël arriva au Mont Sinaï, Moïse monta sur la montagne et l'Éternel l'appela en disant :

"Moïse monta vers Dieu; l'Éternel l'appela du haut de la montagne en disant : Voici ce que tu diras à la maison de Jacob et que tu annonceras aux Israélites : Vous avez vu vous-même ce que j'ai fait à l'Égypte : je vous ai portés sur des ailes d'aigle et fait venir vers moi". (Exode 19.3-4)

C'est là, la première fois que Moïse monte sur la montagne.

Les Paroles de Dieu rappellent au peuple ce qu'il a fait pour lui. C'est Dieu qui prend l'initiative de l'alliance. Il a fait quelque chose pour Israël avant qu'Israël eût rien fait pour Lui. Il l'a tiré de la servitude et pour ainsi dire transporté jusqu'au pied du Sinaï. Cette grâce est pour Israël un gage que Dieu accomplira pour lui ce qu'il va lui promettre encore.

- **Sur des ailes d'aigle** : Cette image représente la facilité avec laquelle Dieu leur a fait surmonter les difficultés du voyage, et s'applique tout particulièrement au passage de la Mer Rouge, barrière qui paraissait infranchissable, et au voyage à travers le désert (les caillies, la manne, l'eau du rocher, la victoire sur Amalec).

Maintenant, si vous écoutez ma voix et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez en propre entre tous les peuples, car toute la terre est à moi". Quant à vous, vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. Voilà les paroles que tu diras aux Israélites". (Exode 19. 5-6)

Dieu expose ce qu'il veut faire de ce peuple d'Israël, le privilège qu'il lui destine. Cette nouvelle grâce diffère de la première en ce qu'elle est promise sous conditions "si vous obéissez..."

C'est par cette obéissance qu'Israël pourra devenir, conformément au dessein de Dieu, un peuple qui lui soit consacré d'une façon particulière.

Dieu est, comme Créateur, le Roi de tous les peuples, mais, comme Libérateur d'Israël, il a acquis sur lui un droit spécial et veut établir entre ce peuple et Lui une relation nouvelle et d'un autre ordre." vous m'appartiendrez en propre entre tous les peuples".

- **Un royaume de sacrificateur** : Un peuple ayant pour roi l'Eternel, et dont les membres seront tous sacrificateurs, c'est-à-dire ayant le droit, comme consacrés à l'Eternel, de s'approcher de Lui pour l'adorer et le servir.

- **Une nation sainte** : Ce qui distingue Israël des autres nations, c'est le cachet de sainteté, de consécration à l'Eternel. La fidélité de Dieu est proclamée quand Il dit "vous serez pour moi".

Un royaume de sacrificateur à trait à la relation d'Israël avec Dieu Lui-même. Une relation sainte, à son rapport aux autres peuples.

Que devons-nous comprendre :

Dans Genèse 9 : 9-17 l'alliance avec Noé est nettement basée sur l'amour et la longanimité (indulgence) de Dieu à l'égard de Noé, qui devient le chef d'une nouvelle race appelée à repeupler le monde purifié. Dieu projette, révèle, confirme ("mon arc") et respecte cette alliance sans tenir compte du comportement de l'homme.

En Genèse 15, dans l'alliance avec Abraham, les promesses faites sont axées sur le salut et sont particularistes (elles ne concernent pas Ismaël ni "toute chair"). Les promesses et les bénédictions sont telles que, par leurs natures même, elles requièrent une consécration chez le bénéficiaire.

L'alliance du Sinaï sera conclue avec Israël en confirmation de l'alliance avec Abraham. A ce stade là, elle n'est pas encore conclue et c'est avec un peuple déjà choisi, racheté et adopté qu'elle le sera.

"Dieu se souvins de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob. Dieu regarda les Israélites et Dieu prit conscience de leur situation". (Exode 2 : 24-25)

"Tu diras au Pharaon : Ainsi parle l'Eternel : Israël est mon fils, mon premier né". (Exode 4.22)

"C'est pourquoi dis aux Israélites : Je suis l'Eternel, je vous affranchirais des travaux pénibles dont vous chargez les Egyptiens, je vous délivrerai de la servitude à laquelle ils vous soumettent, et je vous rachèterai par la force de mon bras et par de grands jugements. Je vous prendrai pour que vous soyez mon peuple, je serai votre Dieu, et vous reconnaîtrez que c'est moi, l'Eternel, votre Dieu, qui vous affranchis des travaux pénibles dont vous chargez les Egyptiens. Je vous ferai entrer dans le pays que j'ai juré de donner à Abraham, à Isaac et à Jacob ; je vous le donnerai en possession, moi, l'Eternel." (Exode 6 :6-8)

L'Eternel avait prédit à la descendance d'Abraham une période d'oppression et d'esclavage, après la mort de Joseph. "L'Eternel dit à Abram : Sache que tes descendants seront des immigrants dans un pays qui ne sera pas le leur ; ils y seront esclaves, et on les maltraitera pendant quatre cents ans". (Genèse 15.13) Mais aussi une libération. " Mais je jugerai la nation dont ils auront été esclaves, et ils sortiront ensuite avec de grands biens". (Genèse 15.14)

Des générations plus tard Dieu se souvins alors de leur oppression. ' Dieu entendit leurs soupirs. Dieu se souvins de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob. Dieu regarda les Israélites et Dieu prit conscience de leur situation". (Exode 2 : 24-25)

Lorsque Moïse fut envoyé par Dieu, il rappela à son peuple la promesse divine faite à Abraham. "Va, rassemble les anciens d'Israël et dis-leur : L'Eternel, le Dieu de vos pères, m'est apparu, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. Il a dit : Je vous ai vraiment visités, j'ai vu ce qu'on vous fait en Egypte et j'ai dit : Je vous ferai monter de l'Egypte, où vous êtes dans la misère, vers le pays des Cananéens, des Hittites, des Amoréens, des Phéréziens, des Héviens, des Héviens et des Yébouziens, dans un pays découlant de lait et de miel. Ils écouteront ta voix, et tu iras, toi et les anciens d'Israël, auprès du roi d'Egypte, et vous lui direz : L'Eternel, le Dieu des Hébreux, est venu au-devant de nous. Maintenant, accorde-nous de faire trois journées de marche dans le désert, pour offrir des sacrifices à l'Eternel, notre Dieu". (Exode 3. 16-18)

"Le peuple crut. Ils apprirent que l'Eternel avait visité les Israélites, qu'il avait vu leur misère ; et ils s'inclinèrent et se prosternèrent". (Exode 4.31)

Avec le temps, les Israélites qui avaient servi d'esclaves aux Egyptiens, avaient pratiquement perdu toute leur identité. Mais maintenant au Sinaï, ils devaient se rappeler leurs racines. " Je vous prendrai pour que vous soyez mon peuple, je serais votre Dieu, et vous reconnaîtrez que c'est moi, l'Eternel, votre Dieu, qui vous affranchis des travaux pénibles dont vous chargez les Egyptiens". (Exode 6.7)

"Mais vous, l'Eternel vous a pris et vous a fait sortir de la fournaise de fer de l'Egypte, afin que vous soyez un peuple qui soit son héritage, comme vous l'êtes aujourd'hui". (Deutéronome 4.20)

En Egypte, Israël avait vécu sous la loi du fouet. Il avait été continuellement surveillé, battu et surchargé de travail. Avec les années, la rancœur contre l'autorité avait grandi dans le cœur des Juifs. Ils étaient donc devenus têtus. Ils avaient tendance à être rebelles. Mais Dieu leur donna des lois et des ordonnances à suivre. Le peuple devait apprendre à poursuivre de nouveaux buts, à vivre avec de nouvelles valeurs, dans une nouvelle direction. L'expérience du Mont Sinaï avait pour but de leur procurer un nouveau départ. Le livre de l'Exode révèle l'immaturation des Juifs, avec le veau d'or qu'ils se firent au Sinaï. Le peuple n'avait pas l'habitude de servir un seul Dieu, invisible et dirigeant tout l'univers. Sa présence sur le Mont Sinaï, manifestée par de la fumée, du feu, un tremblement de terre et du tonnerre, devait démontrer sa puissance. "Lé mont Sinaï était tout en fumée, parce que l'Eternel y était descendu au milieu du feu ; cette fumée s'élevait comme la fumée d'une fournaise, et toute la montagne tremblait avec violence." (Exode 19.18)

Israël devait apprendre qu'il était un Dieu saint, et qu'il fallait respecter ses lois et ses directives. Dieu avait planifié d'avance les activités dans lesquelles il voulait qu'Israël soit impliqué lors de sa progression vers la terre promise.

Qu'à répondu le peuple d'Israël ?

"Moïse vint appeler les anciens du peuple et mit devant eux toutes ces paroles, comme l'Eternel le lui avait ordonné" (Exode 19.7)

Les anciens : Le peuple était trop dispersé pour qu'il pût conférer avec Moïse autrement que par ces représentants.

"Tout le peuple unanime répondit: Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit. Moïse répéta les paroles du peuple à l'Eternel." (Exode 19.8)

Le peuple prononce un serment d'allégeance et de soumission à l'Eternel comme étant son législateur et son souverain. Les termes de l'alliance requièrent l'accord du peuple, bien qu'ils ne puissent en aucune façon en être altérés ; une fois acceptés, ils deviennent légalement contraignants. C'est ici, dans cette union en quelque sorte conjugale, le "oui" de la fiancée. La condition de l'obéissance posée au verset 5 est ainsi acceptée par le peuple.

" L'Éternel dit à Moïse : Moi, je viendrai vers toi au plus épais de la nuée, afin que le peuple entende quand je te parlerai, et qu'il ait aussi toujours confiance en toi. Moïse rapporta les paroles du peuple à l'Éternel". (Exode 19.9).

Dés ce moment, Moïse devait fonctionner comme médiateur entre Dieu et le peuple dans les différents actes par lesquels l'alliance allait être traitée. Pour cela il devait être reconnu du peuple aussi bien que de Dieu, comme intermédiaire divinement choisi. C'est pourquoi Dieu lui promet ici de l'accréditer comme tel auprès d'Israël, en donnant un signe public de sa relation intime avec Lui.

L'exécution de cette promesse est rapportée au verset 19 : "Moïse parlait, et Dieu lui répondait à haute voix".

Après avoir reçu cette promesse, Moïse commence son office en transmettant à Dieu la réponse du peuple.

Mesure pour la sanctification du peuple et l'inviolabilité de la montagne.

" L'Éternel dit à Moïse : Va vers le peuple ; sanctifie-le aujourd'hui et demain ; qu'ils nettoient leurs vêtements". (Exode 19.10)

La relation divine qui doit avoir lieu réclame un peuple préparé à la recevoir. La préparation ordonnée est de nature extérieur, mais chaque Israélite doit comprendre que c'est la purification du cœur par la repentance que Dieu a en vue dans cette purification extérieur. Tous les Israélites doivent nettoyer d'eau leurs vêtements. Deux jours entiers furent donnés au peuple pour se préparer de la sorte.

" Qu'ils soient prêts pour le troisième jour ; car le troisième jour l'Éternel descendra, aux yeux de tout le peuple, sur le mont Sinaï." (Exode 19.11)

- Le troisième jour : Une ancienne tradition prétend que ce jour était celui de la Pentecôte (le cinquantième après la Pâque). En considérant que le jour où Israël arriva au Sinaï était le 1er jour du 3ème mois, il c'est écoulé 47 jours depuis la Pâque, et les 3 jours donnés à Israël pour se purifier étant de 3 fait un totale de 50 jours, ce qui correspond bien au jour de la Pentecôte qui est le 50ème jours après la Pâque.

Cette condition là étant donnée et observée, Dieu pourra alors se révéler aux yeux du peuple, ce qui n'avait encore jamais été fait.

- Fixer les limites : " Tu fixeras au peuple des limites tout à l'entour en disant : Gardez-vous de monter sur la montagne, ou d'en toucher le bord. Quiconque touchera la montagne sera puni de mort" (Exode 19.12)

C'est sans doute ici simplement les indiquer. Il ne paraît pas en effet qu'il y ait eu réellement des barrières posées, ce qui eût été fort difficile, puisqu'il est dit " tout à l'entour" de la montagne. Les limites posées furent simplement sans doute l'ordre de ne s'approcher qu'à une distance expressément déterminée.

Ces mesures " Quiconque touchera la montagne" sévères ordonnées de Dieu proviennent du caractère sacré que prend en ce moment le Sinaï.

Ces préparatifs ont donc pour but de réveiller dans le cœur du peuple le sentiment de sa souillure et le respect de la sainteté divine.

" On ne portera pas la main sur lui, mais on le lapidera, ou bien on le percera de flèches : bête ou homme, il ne restera pas en vie". (Exode 19.13)

Ceux qui devaient exécuter sur cet homme ou cet animal la sentence de mort ne pouvaient pas le saisir, parce qu'ils auraient dû pour cela franchir la limite tracée ; ils devaient donc le tuer à distance.

- Une bête : Quoique innocent l'animal doit périr pour rendre hommage à la sainteté divine offensée par son fait. S'il y a punition proprement dite, c'est pour le propriétaire de l'animal dont la négligence a causé cet accident.

" Quand la corne de bélier retentira, ceux-ci monteront sur la montagne". (Exode 19.13)

Ces mots sont difficiles à expliquer, car Moïse semble ordonner par là au verset 13 ce qu'il vient d'interdire au verset 12.

Note biblique : Peut-être que "ceux-ci" sont ceux qui sont mentionnés dans Exode 24.1. " Dieu avait dit à Moïse : Monte vers l'Éternel, toi-même, ainsi qu'Aaron, Nadab et Abihou et soixante-dix des anciens d'Israël, et vous vous prosternerez de loin".

" Quand la corne de bélier retentira" : S'agit-il du même son que les versets 16 et 19 ?

Les consignes étant données à Moïse, il redescend de la montagne vers le peuple et le sanctifie comme cela lui a été demandé par Dieu. Le peuple nettoie ces vêtements comme demandé en signe de repentance et Moïse lui demande de se tenir prêt pour le 3ème jour avec cette exigence de pureté en ne s'approcher d'aucune femme avant que l'Éternel se révèle à lui.

"Moïse descendit de la montagne vers le peuple ; il sanctifia le peuple, et ils nettoyèrent leurs vêtements. Il dit au peuple : Soyez prêts dans trois jours ; ne vous approchez d'aucune femme". (Exode 19.14-15)

La préparation à l'écoute de la voix de l'Éternel impliquait pour eux un acte de purification en lavant leurs vêtements et en s'abstenant de toutes relations sexuelles.

Cette dernière exigence est digne de remarque à la lumière des pratiques des autres religions contemporaines de l'ancien Proche-Orient, dans lesquelles des orgies sensuelles étaient intégrées au rituel.

Tout cela nous montre que Dieu ne permet pas la souillure ou l'impureté en sa présence, et qu'avant que le peuple puisse voir sa manifestation divine, il devait se conformer à cette exigence de pureté.

- L'apparition de Dieu sur la montagne :

"Le troisième jour au matin, il y eut du tonnerre, des éclairs et une épaisse nuée sur la montagne ; le son du cor retentit fortement ; et tout le peuple qui était dans le camp se mit à trembler. Moïse fit sortir le peuple du camp à la rencontre de Dieu et ils se placèrent au bas de la montagne". (Exode 19 : 16-17)

Le peuple avait été averti que Dieu descendrait et ils se sont préparés à cette rencontre sans toutefois savoir ce qu'ils allaient voir et à quel moment.

Dieu c'est bien révéler le troisième jour comme il l'avait dit, le matin, et ce qu'ils ont vu et entendu sur la montagne les ont terrifiés alors qu'ils étaient encore dans le camp.

L'Éternel avait dit à Moïse comment il se manifesterait " L'Éternel dit à Moïse : Moi, je viendrai vers toi au plus épais de la nuée" verset 9, et il savait à ce moment que c'était l'Éternel qui se manifestait.

Alors il fit sortir le peuple du camp à la rencontre de Dieu pour qu'il voit et se rende compte par quelle puissance extraordinaire il se révélait aux yeux du peuple sans qu'il puisse toutefois franchir les limites qui ont été données.

" Le mont Sinaï était tout en fumée, parce que l'Éternel y était descendu au milieu du feu ; cette fumée s'élevait comme la fumée d'une fournaise, et toute la montagne tremblait avec violence". (Exode 19.18)

Le Mont Sinaï montre l'aspect d'un volcan, et la question que nous pouvons nous poser est : Est-ce un volcan ?

Si c'est un volcan, alors Dieu avait prévu qu'il se réveillerait en parlant à Moïse de 3 jours.

"Qu'ils soient prêts pour le troisième jour ; car le troisième jour l'Éternel descendra, aux yeux de tout le peuple, sur le mont Sinaï". (Exode 19.11)

Il s'est révélé à travers des éléments naturels tels que des éclairs, du tonnerre, une épaisse nuée et l'apparence du Mont Sinaï avait celle d'un volcan qui se réveille, si l'on considère la fumée d'une fournaise et le tremblement avec violence.

Ce sont là des faits naturels bien impressionnant qui mélangés avec le son du cor et la voix de Dieu, rendent cet événement surnaturel avec un caractère divin. " Le son du cor retentissait de plus en plus fortement. Moïse parlait, et Dieu lui répondait à haute voix". (Exode 19.19)

Dieu montre sa puissance car c'est Lui qui se manifeste à travers cet événement.

S'étant ainsi soumis, le peuple peut maintenant voir la manifestation de la présence de l'Éternel et entendre sa voix ; de la sorte, les Israélites seront profondément impressionnés par sa majesté, par l'aspect redoutable du lien ainsi noué, et par la vérité des exigences que Moïse leur communiquera de la part de Dieu.

La religion d'Israël était différente de par son origine surnaturelle. Le son de la trompette sert de prélude à la proclamation royale et donne ce caractère surnaturel à ces manifestations qui l'accompagnent ; le bouleversement des éléments naturels sur le Sinaï. Cela dans le but d'impressionner les Israélites, de refréner leur curiosité malsaine permanente (cf. Exode 3.3) "Moïse dit : Je vais faire un détour pour voir quel est ce spectacle extraordinaire, et pourquoi le buisson ne brûle pas". (Exode 3.3), et de révéler un Dieu saint quoique bienveillant.

" Ainsi l'Éternel descendit sur le mont Sinaï, sur le sommet de la montagne, et Moïse monta". (Exode 19.20)

Ce fut la seconde fois que Moïse monta sur la montagne.

Pouvons-nous imaginer Moïse monté sur la montagne ou sur le volcan dans l'hypothèse que le Sinaï est un volcan alors que les éléments se déchainent.

L'Éternel était au sommet de la montagne et Moïse monta. Monta-t-il jusqu'au sommet ? Cela n'est pas dit, et il n'était sans doute pas nécessaire que Moïse arrive jusqu'au sommet pour que Dieu puisse s'entretenir avec Lui vu qu'Il lui répondait à haute voix. Ce qui devait aussi être audible par le peuple qui était en bas de la montagne en dehors des limites fixées par Dieu.

" L'Éternel dit à Moïse : Descends, avertis solennellement le peuple, de peur qu'il ne se précipite vers l'Éternel pour regarder, et qu'il n'en tombe un grand nombre". (Exode 19.21)

L'interdiction de franchir les limites tout autour de la montagne avait été donnée à Moïse par l'Éternel pour le peuple, alors l'Éternel demande à Moïse de redescendre pour avertir le peuple de ne pas monter afin de les préserver à cause de leur curiosité.

Même les sacrificateurs qui, semblerait-il pouvaient être les premiers nés qui étaient consacrés à Dieu puisqu'ils lui appartenaient, devaient se sanctifier pour s'approcher de l'Éternel de peur que ne soit causé des pertes dans leur rang.

" Que les sacrificateurs eux-mêmes qui s'approchent de l'Éternel, se sanctifient aussi, de peur que l'Éternel ne cause des pertes dans leurs rangs". (Exode 19.22)

Moïse rappelle à l'Éternel l'ordre qui lui a été donné pour que le peuple ne franchisse pas les limites fixées autour de la montagne. "Moïse dit à l'Éternel : Le peuple ne pourra pas monter sur le mont Sinaï, car tu nous as solennellement avertis en disant : Fixe des limites à la montagne et sanctifie-la". (Exode 19.23)

Nous pouvons voir là une certaine contradiction quant à la possibilité de s'approcher de l'Éternel, mais il n'en est rien.

Les sacrificateurs étaient des personnes consacrées, donc qui appartenaient à Dieu dans le sens où leurs vies ont été offertes à Dieu pour le servir. Malgré ce lien, il leur fallait quand même se sanctifier, c'est dire se rendre saint, se purifier, pour pouvoir monter sur la montagne.

Suite à cela l'Éternel demanda à Moïse de redescendre vers le peuple et de remonter avec Aaron en rappelant bien aux sacrificateurs et au peuple de ne pas monter sur la montagne. "L'Éternel lui dit : Va, descends ; tu monteras en-

suite avec Aaron ; mais que les sacrificateurs et le peuple ne se précipitent pas pour monter vers l'Éternel, de peur qu'il ne cause des pertes dans leurs rangs". (Exode 19.24) - Ce sera la troisième fois que Moïse montera.

Aaron avait déjà une position bien particulière aux yeux de Dieu. L'Éternel avait fait de lui son interlocuteur devant le peuple d'Israël. "Moïse dit à l'Éternel : Ah ! Seigneur, moi je ne suis pas un homme qui ait la parole facile, et ce n'est ni d'hier, ni même d'avant-hier, ni même depuis que tu parles à ton serviteur ; car moi j'ai la bouche et la langue pesantes. L'Éternel lui dit : Qui a donné une bouche à l'être humain ? Et qui rend muet ou sourd, voyant ou aveugle ? N'est-ce pas moi, l'Éternel ? Va donc maintenant ; c'est moi qui suis avec ta bouche, et je t'enseignerai ce que tu auras à dire. Moïse dit : Ah ! Seigneur, envoie qui tu voudras envoyer. Alors la colère de l'Éternel s'enflamma contre Moïse, et il dit : N'y a-t-il pas ton frère Aaron, le Lévitte ? Je sais qu'il parlera facilement. D'ailleurs, le voici lui-même qui vient à ta rencontre. Quand il te verra, il se réjouira de tout cœur. Tu lui parleras et tu mettras ces paroles dans sa bouche ; et moi, je serai avec ta bouche et avec sa bouche, et je vous enseignerai ce que vous aurez à faire. Il parlera pour toi au peuple ; il te servira de bouche, et tu tiendras pour lui la place de Dieu". (Exode 4.10-16)

C'est alors que Moïse descendit vers le peuple et lui rapporta toutes les paroles que l'Éternel lui avait dites.

"Moïse descendit vers le peuple et lui parla". (Exode 19.25)

Ce que Moïse dit au peuple, nous renvoi au chapitre 24 verset 3 "Moïse vint rapporter au peuple toutes les paroles de l'Éternel et toutes les ordonnances"

Et toutes ces paroles, nous les trouvons dans les chapitres 20 à 23.

Que comportait ces paroles ou cette alliance ? Car au chapitre 24, il est question d'une alliance.

L'Éternel avait déjà dit : "Maintenant, si vous écoutez ma voix et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez en propre entre tous les peuples, car toute la terre est à moi". (Exode 19.5)

Cette alliance que nous avons là, est la première que l'Éternel traite avec le peuple d'Israël.

Dieu commença par donner les dix commandements (Exode 20), puis il continua avec divers lois. Nous trouvons ces lois dans les chapitres 21 à 23, et dans le chapitre 23 des versets 14 à 19, il donne des instructions sur les fêtes qui devaient être observées.

Elles sont aux nombres de trois : « Trois fois par année, tu célèbreras des fêtes en mon honneur ». (Exode 23.14)

« Trois fois par année, tous les hommes se présenteront devant le Seigneur, l'Éternel ». (Exode 23.17)

- La fête des pains sans levain : « Tu observeras la fête des pains sans levain ; pendant sept jours, au temps fixé dans le mois des épis, tu mangeras des pains sans levain, comme je t'en ai donné l'ordre, car c'est dans ce mois que tu es sorti d'Égypte ; et l'on ne se présentera point à vide devant ma face ». (Exode 23.15)

- La fête de la moisson : « Tu observeras la fête de la moisson, des prémices de ton travail, de ce que tu auras semé dans les champs » ; (Exode 23.16a)

- La fête de la récolte : « et la fête de la récolte, à la fin de l'année, quand tu recueilleras des champs le fruit de ton travail ». (Exode 23.16b)

Tous les hommes valides devaient participer aux cérémonies, en tant que représentants de leurs familles. « Trois fois par année, tous les hommes se présenteront devant le Seigneur, l'Éternel ». (Exode 23.17)

Il est rappeler que le pain levé ne devait pas être offert avec le sang de la victime sacrifiée en l'honneur de l'Éternel ainsi que sa graisse qui ne devait pas être gardée jusqu'au matin. « Tu n'offriras point avec du pain levé le sang de la victime sacrifiée en mon honneur ; et sa graisse ne sera point gardée pendant la nuit jusqu'au matin » (Exode 23.18)

Cela fait référence à la Pâque où l'agneau immolé devait être consommé par le feu. A présent les commandements et les lois sont donnés et le peuple d'Israël n'est pas encore entré dans le pays de Canaan.

Conclusion de l'alliance.

Les chapitres 20 à 23 ou le livre de l'alliance est un code de loi. Dans le chapitre 24 est réuni en un récit unique tout ce que contenaient ces divers documents sur la conclusion de l'alliance.

" Dieu avait dit à Moïse : Monte vers l'Éternel, toi-même, ainsi qu'Aaron, Nadab et Abihou et soixante-dix des anciens d'Israël, et vous vous prosternerez de loin. Moïse s'approchera seul de l'Éternel ; les autres ne s'approcheront pas, et le peuple ne montera pas avec lui". (Exode 24.1-2)

Ces versets se rapportent au verset 24 chapitre 19. Moïse devra monter seul après le sacrifice offert. Dieu veut qu'Aaron et ses fils Nadab et Abihou soient associés à la vision divine, ainsi qu'au repas sacré, parce que, dès que le Ta-

bernacle sera construit, ce seront eux qui devront y exercer le sacerdoce. "Fais approcher de toi Aaron, ton frère, et ses fils, et prends-les parmi les enfants d'Israël pour les consacrer à mon service dans le sacerdoce: Aaron et les fils d'Aaron, Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar". (Exode 28.1)

Les 70 anciens ne sont pas tous les anciens d'Israël, mais seulement les plus marquants d'entre eux. Ce sont eux qui représentent le peuple dans cette circonstance solennelle.

Le nombre de 70 est peut-être choisi en souvenir du nombre de personnes dont se composait la famille patriarcale à son entrée en Egypte. "Les personnes issues de Jacob étaient au nombre de soixante-dix en tout. Joseph était alors en Égypte". (Exode 1.5)

Dans ce passage, il est dit que Moïse, Aaron, Nadab et Abihou ainsi que les 70 anciens monteraient vers l'Eternel, mais que seulement Moïse s'approchera de l'Eternel.

Nous pouvons comprendre par là que Moïse, Aaron, Nadab, Abihou et les 70 anciens ont été autorisé à franchir les limites qui étaient fixées autour de la montagne, et que seul Moïse pouvait s'approcher de l'Eternel.

L'ordre de ne pas monté sur la montagne à été donné aux sacrificateurs et au peuple "L'Éternel lui dit : Va, descends ; tu monteras ensuite avec Aaron ; mais que les sacrificateurs et le peuple ne se précipitent pas pour monter vers l'Éternel, de peur qu'il ne cause des pertes dans leurs rangs". (Exode 19.24)

Ceux donc qui se prosternèrent de loin, sont ceux qui sont monté avec Moïse et qui avaient franchi les limites fixées autour de la montagne. Il n'est pas question là des sacrificateurs et du peuple qui ne devaient pas y monter.

Préparatif du sacrifice.

Exode 19.25 nous dit que Moïse descendit de la montagne et parla au peuple "Moïse descendit vers le peuple et lui parla".

Et Exode 24.3 nous dit ceci : "Moïse vint rapporter au peuple toutes les paroles de l'Éternel et toutes les ordonnances".

Toutes ces paroles et ces ordonnances sont celles mentionnées dans les chapitres 20 à 23.

Et le peuple après les avoir entendu répondirent "Nous exécuterons toutes les paroles que l'Éternel a dites". (Exode 24.3)

Après cela, Moïse les met par écrit afin qu'elles restent comme le monument de la volonté de l'Eternel, règle de conduite futur du peuple.

L'offrande pour le l'Eternel : "Puis il se leva de bon matin ; il bâtit un autel au pied de la montagne, ainsi que douze stèles pour les douze tribus d'Israël". (Exode 24.4)

Moïse élève cet autel en conformité de l'ordre donné en Exode 20.24 "Tu me feras un autel de terre, sur lequel tu offriras tes holocaustes, tes sacrifices de communion, ton petit et ton gros bétail".

L'autel représente la table sacrée dressée à l'Eternel et sur laquelle il recevra les offrandes qui lui seront présentées par Israël.

Les 12 pierres, représentant les 12 tribus étaient rangées autour de l'autel.

Notons que cet autel et ces 12 pierres étaient bâtis au pied de la montagne, surement en dehors des limites fixées car le peuple se tenait là lors de la lecture des paroles que l'Eternel avait dites à Moïse, et que dans le même temps le peuple dit, "nous exécuterons toutes les paroles que l'Éternel a dites".

Le sacrifice. Jusqu'à la consécration d'Aaron et de sa famille, il n'y avait pas de sacrificateur en titre.

C'est pour cela qu'il est fait mention de "jeunes Israélites" qui devaient être sans doute des sacrificateurs et probablement des premiers nés consacré à l'Eternel.

L'holocauste était, par excellence, un sacrifice volontaire ; celui qui l'offrait, le présentait de son bon gré. C'est un sacrifice où l'offrande est entièrement consumée.

Les premiers holocaustes offèrent à l'Eternel fût ceux de Caïn et Abel, Noé, puis Abraham. Ces holocaustes furent offerts en guise de reconnaissance envers Dieu.

Contrairement à l'holocauste où l'offrande animale brûlée est offerte à Dieu, dans le sacrifice de communion, l'offrande est partagée entre Dieu, le prêtre célébrant et l'offrant. Comme les autres sacrifices, il a pour but de rapprocher l'homme de Dieu et Dieu de l'homme.

La victime dans les sacrifices de communion n'était brûlée qu'en partie sur l'autel, le reste devant être mangé dans le repas sacré qui suivait le sacrifice, tandis que dans un holocauste la victime était brûlée tout entière.

Nous voyons cela plus loin dans le Lévitique 7. 11,15 : " Voici la loi concernant le sacrifice de communion que l'on offre à l'Éternel" ; " La viande du sacrifice de communion, offert par reconnaissance, sera mangée le jour où on l'offre. On n'en laissera rien jusqu'au lendemain matin".

C'est ce qui va se passer plus loin au verset 11, "Ils eurent une vision de Dieu, puis ils mangèrent et burent".

- La moitié du sang : " Moïse prit la moitié du sang, qu'il mit dans des bassines, et répandit l'autre moitié du sang sur l'autel. Moïse prit le sang et le répandit sur le peuple en disant : Voici le sang de l'alliance que l'Éternel a conclue avec vous, sur la base de toutes ces paroles". (Exode 24 :6,8)

Moïse partage le sang par moitié entre l'Éternel et le peuple pour servir de lien entre eux et faire de ces deux parties contractantes un tout unique et inséparable. Par le fait que le sang est celui d'une victime pure, consacrée au Dieu Saint, et que Dieu en reçoit la moitié, l'aspersion faite sur le peuple de l'autre moitié, recueilli dans des bassins, a une action purificatrice et fait d'Israël un peuple pardonné et consacré à Dieu.

" Il prit le livre de l'alliance et le lut au peuple ; ils dirent : Nous exécuterons tout ce que l'Éternel a dit et nous obéirons". (Exode 24.7)

C'est ici la ratification formelle de l'engagement moral mentionné au verset 3. La lecture publique du document donne au code ainsi proclamé un caractère définitif et invariable ; il demeure désormais le mouvement authentique de l'engagement pris par le peuple.

"Moïse prit le sang et le répandit sur le peuple en disant : Voici le sang de l'alliance que l'Éternel a conclue avec vous, sur la base de toutes ces paroles".

Toutes ces paroles sont bien celle mentionnées dans les chapitres 20 à 23.

"Voici le sang de l'alliance", il semble que Jésus ait fait allusion à ces mots en instituant la Sainte Cène en Matthieu 26.28. " Car ceci est mon sang, **le sang de l'alliance**, qui est répandu pour beaucoup, pour le pardon des péchés".

Le repas du sacrifice - Exode 24 : 9-10

"Moïse monta avec Aaron, Nadab, Abihou et soixante-dix des anciens d'Israël. Ils virent le Dieu d'Israël ; sous ses pieds, c'était comme un ouvrage de saphir étincelant, comme le ciel lui-même dans sa pureté".

Ce fut la troisième fois que Moïse monta sur la montagne.

Par l'alliance qui vient d'être conclue entre Dieu et le peuple et par la consécration qui vient d'être faite de celui-ci, au moyen de l'aspersion du sang, Israël a été rendu capable d'être admis en présence de l'Éternel, dans son intimité et à sa table.

Ce privilège lui est en effet accordé en la personne de 70 de ses anciens et des membres de la famille destinée à devenir la famille sacerdotale.

- **"Ils virent le Dieu d'Israël"** : Dieu leur apparaît, il vient en quelque sorte consacrer lui-même ce banquet qui doit sceller l'union des deux parties contractantes. La couleur du pavement sur lequel repose le trône divin est celle de l'azur céleste, l'emblème de la félicité pure et inaltérable.

Mais comment concilier ce fait d'apparition de Dieu avec ceci :

- "Nul ne peut voir Dieu et vivre" ou avec des paroles telles que, "personne n'a jamais vu Dieu" (Jean1.18), l'Éternel vous a parlé du milieu du feu ; vous avez entendu le son des paroles, mais vous n'avez point vu de figure ; il n'y avait qu'une voix" (Deutéronome 4.12).

Ce qu'ils virent n'était pas la personne de Dieu lui-même, mais une représentation sensible et, par conséquent incomplète de sa gloire, comme lorsqu'il est dit de Moïse qu'il vit Dieu par derrière. "Puis je retirerai ma main, et tu me verras par derrière, mais ma face ne pourra pas être vue". (Exode 33.23)

Ce n'était pas une figure proprement dite, une forme déterminée, susceptible d'être reproduite par l'art. C'était une manifestation lumineuse, destinée à rendre sensible aux convives la présence de Dieu, mais dont nous ne pouvons nous faire une idée.

Ainsi Esaïe, quand il raconte qu'il vit le Seigneur (chapitre 6), ne parle que de son trône et des pans de son manteau royal.

- Le Dieu d'Israël : Cette expression, fréquente dans les prophètes, mais rare dans le Pentateuque, est inspirée ici à l'auteur du récit par la pensée du lien étroit qui vient de se former entre le peuple et son Dieu.

"Le Dieu d'Israël", c'est là désormais le titre en quelque sorte officiel de l'Éternel. Comparer Exode 33.20 ; Juges 6.22 ; 13.22.

" Il n'étendit pas la main sur l'élite des Israélites. Ils eurent une vision de Dieu, puis ils mangèrent et burent". (Exode 24.11)

"L'Éternel n'étendit pas la main sur l'élite des Israélites". Il ne leur fit aucun mal, comme on aurait pu le craindre d'après la règle qui dit qu'on ne peut voir Dieu et vivre.

"Ils mangèrent et burent". Après s'être prosternés (verset 1), ils célébrèrent le repas auquel Dieu les conviait et qui consistait sans doute dans le manger des victimes d'actions de grâce, **les taureaux immoler en sacrifices de communion du verset 5**.

- Le repas eut-il lieu sur la montagne même, immédiatement à la suite de l'apparition divine, ou près de l'autel, au bas de la montagne. Le verset 11, qui lie étroitement le repas à la vision, est plutôt favorable à la première manière de voir, c'est-à-dire sur la montagne même, immédiatement à la suite de l'apparition divine.

Exode 24 : 12 à 18 :

Moïse reçoit de nouveau l'ordre de monter sur le Sinaï pour recevoir les tables de la loi. Ce sera la quatrième fois que Moïse montera sur la montagne. Certains pensent qu'il s'agit des instructions relatives à la construction du Tabernacle et des ustensiles qu'il doit renfermer. " L'Éternel dit à Moïse : Monte vers moi sur la montagne et reste là ; je te donnerai des tables de pierre, la loi et le commandement que j'ai écrits pour (les) enseigner". (Exode 24.12)

Qu'en est-il vraiment.

Cet ordre fut donné à Moïse après qu'il fût revenu au camp avec Aaron et les anciens. Ils venaient de voir Dieu et de partager un repas sacré avec Lui sur la montagne.

Dans le verset 13 il est dit : " Moïse se leva avec Josué son assistant, et Moïse monta sur la montagne de Dieu".

Et au verset 14 il est dit : " Il dit aux anciens : Attendez-nous ici, jusqu'à ce que nous revenions auprès de vous. Voici qu'Aaron et Hour sont avec vous ; si quelqu'un a une affaire (à régler), c'est à eux qu'il s'adressera".

Nous voyons là, que Josué monta avec Moïse, mais qu'Aaron et les anciens ne l'ont pas accompagné puisqu'il dit "attendez-nous ici, jusqu'à ce que nous revenions auprès de vous. .Ils leur ont été demandés de rester auprès du peuple pour régler les affaires qui s'y présenteraient.

De plus au moment du veau d'or, nous constaterons bien qu'Aaron était bien parmi eux. (Exode 32)

Josué monta donc avec Moïse sur la montagne comme cela est donc dit au verset 13, mais il n'est plus fait mention de Josué au verset 15 quand la nuée couvrit la montagne. " Moïse monta sur la montagne, et la nuée couvrit la montagne".

Nous voyons que " la gloire de l'Éternel demeura sur le mont Sinaï, et la nuée le couvrit pendant six jours. Le septième jour, l'Éternel appela Moïse du sein de la nuée". (Exode 24.16)

Josué était-il encore avec lui, le texte ne nous le dit pas, mais il est fort possible que ce fût le cas.

Une autre possibilité, est que Josué accompagna Moïse sur la montagne et qu'à un certains moment, Moïse poursuiva seule sa montée sur la montagne en laissant Josué en retrait lorsque le septième jour l'Éternel appela Moïse du sein de la nuée.

"L'aspect de la gloire de l'Éternel était aux yeux des Israélites comme un feu dévorant au sommet de la montagne".

C'est ce que vit le peuple depuis le camp, et à partir de ce septième jour, Moïse pénétra dans la nuée et resta 40 jours et 40 nuits sur la montagne.

Il n'est pas dit que Josué pénétra aussi la nuée lorsque l'Éternel appela Moïse le septième jour, mais nous savons que la nuée recouvrit toute la montagne et que Josué y monta avec Moïse.

Dans ce cas là, soit Josué avait une considération particulière pour pouvoir accompagner Moïse et monter sur la montagne, soit il a dû se sanctifier comme cela a été demandé aux sacrificateurs en Exode 19.22 pour qu'il puisse franchir les limites de la montagne, soit il est resté au pied de la montagne en dehors du camp pour attendre Moïse.

Pendant ces 40 jours et ces 40 nuits, Moïse reçut aussi les ordres pour la construction du Tabernacle, puisque c'est quand Moïse était sur la montagne qu'il reçut ces instructions et redescendit par la suite avec les tables.

Lorsque Dieu dit à Moïse " Monte vers moi sur la montagne et reste là ; je te donnerai des tables de pierre, la loi et le commandement que j'ai écrits pour (les) enseigner"(Exode 24.12), s'agit-il des commandements et des lois des chapitres 20 à 23.

Ce qui englobe ces 4 chapitres ont été rapporté au peuple d'Israël par Moïse et écrite par lui dans le livre de l'alliance qu'il lut au peuple (Exode 24 : 3-7). Mais il est aussi possible que Dieu les ait aussi écrites sur des tables de pierre, celle dont il est question quand il dit " L'Éternel dit à Moïse : Monte vers moi sur la montagne et reste là ; **je te donnerai des tables de pierre, la loi et le commandement que j'ai écrits pour (les) enseigner**". (Exode 24.12)

Quand il s'adresse à Moïse, il lui dit qu'il a déjà écrit les ordonnances et les lois sur les tables, alors qu'il ne lui a pas encore donné les tables.

Après avoir donné à Moïse toutes ces ordonnances que nous trouvons aux chapitres 25 à 31, l'Eternel donna à Moïse les deux tables du Témoignage " Lorsque (l'Éternel) eut achevé de parler à Moïse sur le mont Sinaï, il lui donna les deux tables du Témoignage, tables de pierre écrites du doigt de Dieu" (Exode 31.18), celles dont il a parlé en Exode 24.12 " L'Éternel dit à Moïse : Monte vers moi sur la montagne et reste là ; je te donnerai des tables de pierre, la loi et le commandement que j'ai écrits pour (les) enseigner". Ce qui est gravé dessus peut-être aussi ce qui est mentionné dans les chapitre 20 à 23. Nous verrons plus loin, qu'il est question de 10 paroles au chapitre 34.28.

Entre temps, se passe l'évènement du veau d'or, alors Dieu demande à Moïse de redescendre " L'Éternel dit à Moïse : Va, descends ; car ton peuple, que tu as fait monter du pays d'Égypte, s'est corrompu". (Exode 32.7)

Cet évènement du veau d'or a causé une grande colère à l'Eternel qui voulu exterminer le peuple d'Israël, tout en prévoyant un reste à travers sa sentence. " Maintenant laisse-moi ! Ma colère va s'enflammer contre eux, et je les exterminerai ; mais je ferai de toi une grande nation". (Exode 32.10)

A ce stade là, Moïse n'a pas encore fait le constat du péché du peuple d'Israël qui venait de se corrompre en faisant un veau d'or.

Toutefois, Moïse implora l'Eternel afin qu'il n'exécute pas sa sentence et le fit revenir sur sa décision. "Moïse implora l'Éternel, son Dieu, et dit : Pourquoi, Éternel, ta colère s'enflammerait-elle contre ton peuple, que tu as fait sortir du pays d'Égypte par une grande puissance et par une main forte ? Pourquoi les Égyptiens diraient-ils : C'est pour leur malheur qu'il les a fait sortir, c'est pour les tuer dans les montagnes et pour les exterminer de la surface du sol ? Reviens de l'ardeur de ta colère, aie du regret au sujet du malheur de ton peuple. Souviens-toi d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, tes serviteurs, auxquels tu as dit, en faisant un serment par toi-même : Je multiplierai votre descendance comme les étoiles du ciel, je donnerai à votre descendance tout ce pays dont j'ai parlé, et ils en hériteront pour toujours. Et l'Éternel regretta le malheur dont il avait déclaré qu'il frapperait son peuple". (Exode 32.11-14)

A la suite de cela, Moïse redescend avec les deux tables écrites par Dieu. "Moïse s'en retourna et descendit de la montagne, les deux tables du Témoignage à la main ; les tables étaient écrites des deux côtés, elles étaient écrites de part et d'autre. Les tables étaient l'œuvre de Dieu et l'écriture était l'écriture de Dieu, gravée sur les tables" (Exode 32.15-16). Ce sont les tables que l'Eternel avait déjà écrite avant de les remettre à Moïse. Voir Exode 24.12

Mais en voyant ce que le peuple avait fait, il brisa les deux tables que Dieu avait écrites au pied de la montagne.

"Comme il approchait du camp, il vit le veau et les danses. La colère de Moïse s'enflamma ; il jeta de ses mains les tables et les brisa au pied de la montagne". (Exode 32.19)

Le peuple s'étant corrompu en se détournant de l'Eternel, Moïse demanda au peuple de revenir vers l'Eternel en se ralliant à lui après avoir détruit le veau d'or, et seul les fils de Lévi s'assemblèrent autour de lui. "Il prit le veau qu'ils avaient fait et le brûla au feu ; il le réduisit en une poussière qu'il éparpilla à la surface de l'eau et fit boire les Israélites". (Exode 32.20)

"Moïse se tint à la porte du camp et dit : A moi ceux qui sont pour l'Éternel ! Et tous les fils de Lévi s'assemblèrent autour de lui". (Exode 32.26)

Ce jour là, une partie du peuple d'Israël tomba, environ 3000 hommes, et d'après l'ordre donné par Moïse voici la sentence qui a été affligé au peuple d'Israël : " Il leur dit : Ainsi parle l'Éternel, le Dieu d'Israël : Que chacun de vous mette son épée au côté ; traversez et parcourez le camp d'une porte à l'autre, et que chacun tue son frère, son ami, son parent. Les fils de Lévi agirent selon l'ordre de Moïse ; et il tomba parmi le peuple environ trois mille hommes ce jour-là". (Exode 32.27-28)

Après avoir fait le constat du péché d'Israël, et avoir mis à exécution cette sentence qui fit tomber 3000 hommes, Moïse remonta une cinquième fois sur la montagne vers l'Eternel pour qu'il puisse faire l'expiation du péché que le peuple venait de commettre. "Le lendemain, Moïse dit au peuple : Vous avez commis un grand péché. Je vais maintenant monter vers l'Éternel : peut-être pourrai-je faire l'expiation pour votre péché. Moïse retourna vers l'Éternel et dit : Ah ! Ce peuple a commis un grand péché. Ils se sont fait des dieux d'or. Pardonne maintenant leur péché ! Sinon, je t'en prie, efface-moi de ton livre que tu as écrit". (Exode 32.30-32)

Le fait que l'Eternel soit revenu sur sa décision quant à l'extermination du peuple, n'enlève en rien le péché commis par Israël. Avant que Moïse puisse s'adresser à l'Eternel pour faire l'expiation de la faute d'Israël, il fallut que les choses soit remises en ordre, faire revenir Israël qui venait de se corrompre vers l'Eternel.

Le peuple devait faire acte de repentance pour le péché qu'il venait de commettre. Et pour cela, Moïse lui dit : " Con-sacrez-vous aujourd'hui à l'Éternel, chacun même au prix de son fils ou de son frère, afin qu'il vous accorde aujourd'hui une bénédiction". (Exode 32.29)

C'est ce qui a été fait puisque 3000 hommes sont tombés, et c'est une fois cela fait que Moïse prit la décision de monter vers l'Eternel pour faire l'expiation du peuple. Dans cette intercession Moïse accepta de mourir avec les coupables si l'Eternel refusait le pardon à Israël. Alors voici la réponse de l'Eternel: L'Éternel dit à Moïse : "C'est celui qui a péché contre moi que j'effacerai de mon livre". (Exode 32.33)

En quelque sorte, il fait comprendre à Moïse que c'est celui qui est coupable qui sera puni, que chacun est responsable des ses actes.

Ce livre de vie dont il est fait référence ici, se rapporte semble t-il au livre où tous les noms des sauvés sont inscrit. (Voir psaumes 69.29) - " Qu'ils soient effacés du livre de vie, Et qu'ils ne soient pas inscrits avec les justes !"

A ce stade là, l'Alliance que Dieu avait traitée avec Israël était rompue puisque le peuple venait de se corrompre en se détournant des commandements qui leur avaient été adressés, ce qui entraîna la destruction des tables par Moïse qu'il venait de recevoir.

Lorsque Moïse monta la deuxième fois sur la montagne et qu'il reçut les premières ordonnances (les commandements et les divers lois), l'Eternel avait aussi fait une promesse concernant l'entrée en terre de Canaan. "Moi, j'envoie un ange devant toi, pour te garder en chemin et te faire arriver au lieu que j'ai préparé". Tiens-toi sur tes gardes en sa présence, obéis-lui ; ne lui cause pas d'amertume, parce qu'il ne pardonnera pas vos péchés, car mon nom est en lui. Mais si tu lui obéis, et si tu fais tout ce que je te dirai, je serai l'ennemi de tes ennemis et l'adversaire de tes adversaires. Mon ange marchera devant toi et te conduira chez les Amoréens, les Hittites, les Phéréziens, les Cananéens, les Héviens et les Yebousiens, et je les exterminerai ". (Exode 23 :20-23)

Dans cette promesse, l'Eternel offre sa protection au peuple d'Israël avec la condition bien sur qu'il reste fidèle aux commandements qui lui sont adressés en considérant les versets qui suivent jusqu'à la fin de ce chapitre 23.

A présent, les conditions ne sont plus les mêmes puisque le peuple d'Israël vient de péché, mais l'Eternel lui, reste fidèle à sa promesse. Toutefois, il refuse d'accompagner et de manifester sa présence au milieu du peuple. "Va maintenant, conduis le peuple où je t'ai dit. Voici que mon ange marchera devant toi," (Exode32.34)

"L'Éternel dit à Moïse : Va, toi et le peuple que tu as fait monter du pays d'Égypte ; monte d'ici vers le pays que j'ai promis avec serment à Abraham, Isaac et Jacob, en disant : Je le donnerai à ta descendance. J'enverrai devant toi un ange et je chasserai les Cananéens, les Amoréens, les Hittites, les Phéréziens, les Héviens et les Yebousiens. (Monte) vers un pays découlant de lait et de miel. Mais je ne monterai pas au milieu de toi, de peur de t'exterminer en chemin, car tu es un peuple à la nuque raide". (Exode33 : 1-3)

Ce qui entraîna l'amertume du peuple qui se repenti après avoir entendu ces paroles, et se dépouillèrent de leurs ornements." Lorsque le peuple eut entendu cette funeste parole, il prit le deuil et personne ne mit ses ornements. L'Éternel dit à Moïse : Dis aux Israélites : Vous êtes un peuple à la nuque raide ; si je montais un seul instant au milieu de toi, je t'exterminerais. Débarrasse-toi maintenant de tes ornements, et je verrai ce que je vais te faire. Les Israélites se dépouillèrent de leurs ornements, (à distance) du mont Horeb". (Exode 33 : 4-6)

C'est suite à ces événements que Moïse dressa la tente de la Rencontre pour consulter l'Eternel, et nous constatons que ce sera la tente de la Rencontre dont il est question dans les prescriptions qu'il reçut pour dresser le tabernacle. "Moïse prit la tente et la dressa pour lui hors du camp, à quelque distance ; il l'appela tente de la Rencontre ; et quiconque voulait consulter l'Éternel sortait vers la tente de la Rencontre, qui était hors du camp". (Exode : 33 .7)

Cette tente de la Rencontre est nommée ainsi en Exode 27.21 en référence au tabernacle et nous pouvons dire que la tente de la Rencontre que Moïse dressa est le commencement de l'édification du Tabernacle.

L'Eternel avait dit ceci lorsqu'il donna les prescriptions à Moïse pour la construction du tabernacle au sujet des huiles saintes : "C'est dans la tente de la Rencontre en dehors du voile qui est devant le Témoignage qu'Aaron et ses fils disposeront les lampes (pour qu'elles brûlent) du soir au matin en présence de l'Éternel. C'est une prescription perpétuelle pour (toutes) les générations des Israélites". (Exode 27.21)

Mais aussi pour leurs tenu vestimentaire : "Fais-leur des caleçons de lin, pour couvrir la nudité du corps ; ils iront depuis les reins jusqu'aux cuisses. Aaron et ses fils les porteront, quand ils entreront dans la tente de la Rencontre, ou quand ils s'approcheront de l'autel pour faire le service dans le lieu-saint ; ainsi ils ne porteront pas (le poids d') une faute, et ne mourront pas. C'est une prescription perpétuelle pour Aaron et pour sa descendance après lui". (Exode 28 : 42-43)

Ainsi que pour la consécration d'Aaron et ses fils : "Tu présenteras Aaron et ses fils à l'entrée de la tente de la Rencontre, et tu les laveras avec de l'eau". (Exode 29.4)

"Tu présenteras le taureau devant la tente de la Rencontre ; Aaron et ses fils poseront leurs mains sur la tête du taureau. Tu égorgeras le taureau devant l'Éternel, à l'entrée de la tente de la Rencontre". (Exode 29 : 10-11)

Et pour les sacrifices : "C'est un holocauste perpétuel pour (toutes) vos générations (que vous offrirez), à l'entrée de la tente de la Rencontre, devant l'Éternel : c'est là que je vous rencontrerai et que je te parlerai. Je rencontrerai là les Israélites, et ce lieu sera sanctifié par ma gloire. Je sanctifierai la tente de la Rencontre et l'autel ; je sanctifierai Aaron et ses fils, afin qu'ils exercent le sacerdoce pour moi. Je demeurerai au milieu des Israélites et je serai leur Dieu. Ils reconnaîtront que je suis l'Éternel, leur Dieu, qui les ai fait sortir du pays d'Égypte, pour demeurer au milieu d'eux. Je suis l'Éternel, leur Dieu". (Exode 29 : 42-46)

Jusqu'à ce jour, le peuple avait vu les manifestations de l'Eternel que sur la montagne, (colonne de nuée, feu dévorant). Dès lors, celle-ci se ferait depuis la tente de la rencontre.

Si Moïse prit la décision de dresser la tente de la rencontre à ce moment là, c'est que l'Eternel avait dit lui avait demandé de partir vers le pays de Canaan." L'Éternel dit à Moïse : Va, toi et le peuple que tu as fait monter du pays d'Égypte ; monte d'ici vers le pays que j'ai promis avec serment à Abraham, Isaac et Jacob, en disant : Je le donnerai à ta descendance". (Exode 33.1)

Le fait de monter sur la montagne pour consulter l'Eternel n'allait plus être possible, et cette consultation se ferait dès lors depuis la tente de la Rencontre. "Lorsque Moïse entra dans la tente, la colonne de nuée descendait et s'arrêtait à l'entrée de la tente, et (l'Éternel) parlait avec Moïse". (Exode 33.9)

Et c'est à partir de là, de la tente de la Rencontre que le peuple d'Israël allait à présent voir la manifestation de l'Eternel à travers la colonne de nuée. "Tout le peuple voyait la colonne de nuée s'arrêter à l'entrée de la tente, alors tout le peuple se levait et se prosternait chacun à l'entrée de sa tente". (Exode 33.10)

Notons qu'à ce stade là, l'Eternel ne rentre pas dans la tente de la Rencontre, mais s'arrête à l'entrée de celle-ci alors que Moïse est à l'intérieur. Et c'est dans cette condition là que l'Eternel et Moïse se parle face à face, comme un homme parle à son ami, tout ça pour dire qu'ils étaient dans une conversation intime et proche. "L'Éternel parlait avec Moïse face à face, comme un homme parle à son ami. Puis (Moïse) retournait au camp ; mais son jeune assistant, Josué, fils de Noun, ne bougeait pas de l'intérieur de la tente". (Exode 33.11)

Et pour ce qui est du fait que Moïse parlait avec l'Eternel face à face, ceci ne veut pas dire qu'il parlait réellement avec l'Eternel face à face, parce que personne ne peut voir le et vivre.

C'est ce qu'il lui dira un peu plus loin : "Il ajouta : Tu ne pourras pas voir ma face, car l'homme ne peut me voir et vivre". (Exode 33.20)

C'est juste une image selon moi, pour montrer la proximité qu'il y avait entre eux à ce moment précis où l'Eternel était devant l'entrée de la tente de la Rencontre et Moïse à l'intérieur de celle-ci.

Dans cette conversation entre eux, Moïse partage son inquiétude quant au fait que l'Eternel ait pris la décision de ne pas monter avec le peuple en terre promise parce qu'il avait dit : " (Monte) vers un pays découlant de lait et de miel. Mais je ne monterai pas au milieu de toi, de peur de t'exterminer en chemin, car tu es un peuple à la nuque raide". (Exode 33.3)

Mais l'Eternel avait dit aussi ceci : "L'Éternel dit à Moïse : Dis aux Israélites : Vous êtes un peuple à la nuque raide ; si je montais un seul instant au milieu de toi, je t'exterminerais. **Débarresse-toi maintenant de tes ornements, et je verrai ce que je vais te faire**". (Exode 33.5)

Et c'est ce que le peuple a fait, il c'est débarrassé de ses ornements.

Ce que l'Eternel va faire par la suite, c'est de revenir sur sa décision de ne pas monter avec le peuple en terre promise.

Cela est dû au fait que Moïse est imploré la faveur de l'Eternel pour lui et pour le peuple. "Moïse dit à l'Éternel : Vois, tu me dis : Fais monter ce peuple ! Et tu ne m'as pas fait connaître qui tu enverras avec moi. Cependant, tu a dit : Je te connais par ton nom, et même tu as obtenu ma faveur. Maintenant, si j'ai obtenu ta faveur, fais-moi connaître tes voies ; alors je te connaîtrai et j'obtiendrai ainsi ta faveur. Vois : cette nation est ton peuple". (Exode 33 : 12-13)

"(Moïse) lui dit : Si tu ne marches pas toi-même (avec nous), ne nous fais pas monter d'ici. A quoi donc reconnaîtrai-je que j'ai obtenu ta faveur, moi et ton peuple ? Ne sera-ce pas au fait que tu marcheras avec nous, et que nous serons distingués, moi et ton peuple, de tous les peuples qui sont à la surface de la terre ?" (Exode 33 : 15-16)

Et voici la réponse de l'Eternel : "(L'Éternel) répondit : Je marcherai moi-même avec toi et je te donnerai du repos". (Exode 33.14)

"L'Éternel dit à Moïse : J'accomplirai aussi cette parole que tu as prononcée, car tu as obtenu ma faveur, et je te connais par ton nom". (Exode 33.17)

La miséricorde de l'Éternel a donc eu raison sur sa colère, par le fait de la repentance du peuple et de l'intercession de Moïse qui a conduit l'Éternel à accorder au peuple une bénédiction ou pourrait-on dire une grâce supplémentaire en lui offrant sa protection et sa présence parmi eux.

Apparition de L'Éternel à Moïse.

Jusqu'ici, Moïse n'avait pas encore eu l'occasion de voir la gloire de l'Éternel. Ce n'était que des manifestations de sa gloire.

Toujours en discussion avec l'Éternel dans la tente de la Rencontre, Moïse lui demande de lui montrer sa gloire. " Moïse dit : Fais-moi voir ta gloire !" (Exode 33.18)

C'est ce qui se passera lorsqu'il remontera sur la montagne pour la sixième fois pour recevoir de nouveaux commandements écrits les tables qu'il avait lui-même façonnées et écrites par la main de l'Éternel.

Pour que cela se fasse, l'Éternel lui dit : " (L'Éternel) répondit : Je ferai passer devant ta face toute ma bonté et je proclamerai devant toi le nom de l'Éternel ; je fais grâce à qui je fais grâce, et j'ai compassion de qui j'ai compassion". (Exode 33.19)

"Il ajouta : Tu ne pourras pas voir ma face, car l'homme ne peut me voir et vivre". (Exode 33.20)

En considérant ce passage, nous constaterons que voir la gloire de l'Éternel et voir sa face, c'est la même chose.

Lorsque Moïse lui demande de lui faire voir sa gloire, l'Éternel lui répond : " Je ferai passer devant ta face toute ma bonté" mais " Tu ne pourras pas voir ma face".

Il lui dit même que quand sa gloire passera, il le couvrira de sa main dans un creux du rocher jusqu'à ce qu'il soit passé. " Quand ma gloire passera, je te mettrai dans un creux du rocher et je te couvrirai de ma main jusqu'à ce que j'aie passé". (Exode 33.22)

C'est une fois cette gloire passée que l'Éternel retirera sa main et que Moïse pourra voir l'Éternel par derrière en rajoutant que sa face ne pourra être vue. " Puis je retirerai ma main, et tu me verras par derrière, mais ma face ne pourra pas être vue". (Exode 33.23)

C'est ce qui se passera au chapitre 34.

Conclusion d'une autre alliance de l'Éternel :

Nous arrivons là au chapitre 34 où Dieu demande à Moïse de retailler deux autres tables de pierre.

" L'Éternel dit à Moïse : Taille deux tables de pierre comme les premières, et j'écrirai sur ces tables les paroles qui étaient sur les premières tables que tu as brisées". (Exode 34.1)

Les premières tables écrites, étaient l'œuvre de Dieu Les tables étaient l'œuvre de Dieu et l'écriture était l'écriture de Dieu, gravée sur les tables". (Exode 32.16), et il n'est pas dit comme dans Exode 34.1 qu'elles eurent été taillées par Moïse comme c'est le cas ici. Cela peut expliquer le fait que les premières tables que Dieu a données à Moïse étaient déjà écrites avant même qu'il monte sur la montagne pour recevoir les tables.

Nous voyons là, que l'opération se renouvelle, car Dieu demande une fois de plus à Moïse de monter sur la montagne de bon matin. Ce fut la sixième fois que Moïse monte sur la montagne.

En Exode 24.13, Moïse se leva avec Josué avant de monter " Moïse se leva avec Josué son assistant, et Moïse monta sur la montagne de Dieu". A présent, Dieu demande à Moïse de monter seul " Sois prêt de bon matin ; tu monteras dès le matin sur le mont Sinaï ; tu te tiendras là devant moi, sur le sommet de la montagne. Que personne ne monte avec toi, et qu'on ne voie personne sur toute la montagne ; et même, que ni petit ni gros bétail ne paisse aux environs de cette montagne". (Exode 34.2-3)

Et là, par contre, une petite différence qui est que Moïse monta avec les tables de pierre qu'il avait taillées, ce qui n'était pas le cas la première fois où il reçut les premières tables qu'il brisa par la suite.

" L'Éternel dit à Moïse : Monte vers moi sur la montagne et reste là ; je te donnerai des tables de pierre, la loi et le commandement que j'ai écrits pour (les) enseigner". (Exode 24.12)

" Moïse tailla deux tables de pierre comme les premières. Moïse se leva de bon matin et monta sur le mont Sinaï, comme l'Éternel le lui avait commandé, et il prit à la main les deux tables de pierre". (Exode 34.4)

A la différence de la première fois où Moïse reçut les premières tables, nous voyons qu'il se tint dans la nuée auprès de l'Éternel sur la montagne " L'Éternel descendit dans la nuée, se tint là auprès de lui et proclama le nom de l'Éternel". (Exode 34.5)

Rappelons-nous que cette première fois où Moïse monta pour recevoir les tables, il pénétra au sein de la nuée qui couvrait la montagne et l'Éternel l'appela le septième jour du sein de la nuée sans qu'il y ait pour autant une proximité telle que nous l'avons cette fois-ci. "Moïse monta sur la montagne, et la nuée couvrit la montagne. La gloire de l'Éternel demeura sur le mont Sinaï, et la nuée le couvrit pendant six jours. Le septième jour, l'Éternel appela Moïse du sein de la nuée. L'aspect de la gloire de l'Éternel était aux yeux des Israélites comme un feu dévorant au sommet de la montagne. Moïse pénétra au sein de la nuée et monta sur la montagne. Moïse fut sur la montagne quarante jours et quarante nuits". (Exode 25 : 15-18)

Lorsque Moïse demanda à l'Éternel de lui montrer sa gloire, l'Éternel lui avait répondu ceci : "(L'Éternel) répondit : **Je ferai passer devant ta face toute ma bonté et je proclamerai devant toi le nom de l'Éternel** ; je fais grâce à qui je fais grâce, et j'ai compassion de qui j'ai compassion. Il ajouta : Tu ne pourras pas voir ma face, car l'homme ne peut me voir et vivre. L'Éternel dit : Voici un endroit près de moi ; tu te tiendras sur le rocher. Quand ma gloire passera, je te mettrai dans un creux du rocher et je te couvrirai de ma main jusqu'à ce que j'aie passé. Puis je retirerai ma main, et tu me verras par derrière, mais ma face ne pourra pas être vue". (Exode 33 : 19-23)

Puis le moment venu, il demanda à Moïse de monter sur la montagne, mais pas dans les mêmes conditions que la première fois, car il lui demande de se tenir devant lui sur le sommet de la montagne. "Sois prêt de bon matin ; tu monteras dès le matin sur le mont Sinaï ; tu te tiendras là devant moi, sur le sommet de la montagne". (Exode 34.2)

Et c'est ce qui se passa "Moïse tailla deux tables de pierre comme les premières. Moïse se leva de bon matin et monta sur le mont Sinaï, comme l'Éternel le lui avait commandé, et il prit à la main les deux tables de pierre"(Exode 34.4), comme l'Éternel l'avait dit, l'Éternel se tenant auprès de Moïse en invoquant son propre nom, le nom de l'Éternel. "L'Éternel descendit dans la nuée, se tint là auprès de lui et proclama le nom de l'Éternel. **L'Éternel passa devant lui** en proclamant : L'Éternel, l'Éternel, Dieu compatissant et qui fait grâce, lent à la colère, riche en bienveillance et en fidélité, qui conserve sa bienveillance jusqu'à mille générations, qui pardonne la faute, le crime et le péché, mais qui ne tient pas (le coupable) pour innocent, et qui punit la faute des pères sur les fils et sur les petits-fils jusqu'à la troisième et à la quatrième génération !" (Exode 34 : 5-7)

Notons bien que c'est l'Éternel qui invoque son propre nom et non pas Moïse qui invoque le nom de l'Éternel comme le disent certaines notes ou commentaires bibliques.

En invoquant son nom, l'Éternel mit en avant Sa miséricorde, le péché, la justice et le pardon. Tous ses attributs et Sa perfection sont résumés en son Nom qu'il proclama au sein de la nuée.

Par ces paroles et ce geste que l'Éternel venait de faire en couvrant Moïse de sa main au moment où sa gloire passait sur lui, Moïse obtint la faveur de l'Éternel et lui montra sa reconnaissance et son respect en se prosternant devant lui. "Moïse s'empressa de s'incliner à terre et de se prosterner". (Exode 34.8)

Moïse ayant obtenu la faveur de l'Éternel, le peuple pouvait alors se tourner vers Lui, se confier en Lui malgré ces imperfections, bénéficier de Sa présence et de Sa protection afin de jouir de cet héritage promis du pays de Canaan.

"Il dit : Seigneur, si j'ai obtenu ta faveur, que le Seigneur marche au milieu de nous, car c'est un peuple à la nuque raide ; tu pardonneras notre faute et notre péché, et tu nous prendras pour héritage". (Exode 34.9)

Et l'Éternel conclut une autre alliance avec Israël " L'Éternel dit : Voici que je conclus moi-même une alliance. Je ferai, en présence de tout ton peuple, des miracles tels qu'il n'y en a jamais eu sur toute la terre et dans toutes les nations ; tout le peuple au sein duquel tu te trouves verra l'œuvre de l'Éternel, cette (œuvre) redoutable que j'accomplirai avec toi". (Exode 34.10) malgré son mécontentement et son désir d'exterminer le peuple suite à leur idolâtrie avec le veau d'or. " Maintenant laisse-moi ! Ma colère va s'enflammer contre eux, et je les exterminerai ; mais je ferai de toi une grande nation". (Exode 32.10)

Rappel :

Le peuple d'Israël venait de se corrompre, mais Moïse ne le savait pas encore, et dans ce désordre causé par le peuple après s'être détourné des voies de l'Éternel qui étaient inscrites sur les tables de pierre par l'Éternel et lut au peuple par Moïse, celle que nous trouvons dans les chapitres 20 à 23 selon ce que nous avons pu déterminer, alors l'Éternel lui dit : "L'Éternel dit à Moïse : Va, descends ; car ton peuple, que tu as fait monter du pays d'Égypte, s'est corrompu. Ils se sont promptement écartés de la voie que je leur avais prescrite ; ils se sont fait un veau en métal fondu, ils se sont prosternés devant lui, ils lui ont offert des sacrifices et ils ont dit : Israël ! Les voici tes dieux qui t'ont fait monter du pays d'Égypte. L'Éternel dit à Moïse : Je vois que ce peuple est un peuple à la nuque raide. Maintenant laisse-moi ! Ma colère va s'enflammer contre eux, et je les exterminerai ; mais je ferai de toi une grande nation." (Exode 32.7-9)

Ce qui a fait que l'Éternel soit revenu sur sa décision, c'est que Moïse l'implora de ne pas le faire, et l'Éternel regretta ce qu'il avait déclaré au sujet de l'extermination du peuple. " Moïse implora l'Éternel, son Dieu, et dit : Pourquoi, Éternel, ta colère s'enflammerait-elle contre ton peuple, que tu as fait sortir du pays d'Égypte par une grande puissance et par une main forte ? Pourquoi les Égyptiens diraient-ils : C'est pour leur malheur qu'il les a fait sortir, c'est pour les tuer dans les montagnes et pour les exterminer de la surface du sol ? Reviens de l'ardeur de ta colère, aie du regret

au sujet du malheur de ton peuple. Souviens-toi d'Abraham, d'Isaac et d'Israël, tes serviteurs, auxquels tu as dit, en faisant un serment par toi-même : Je multiplierai votre descendance comme les étoiles du ciel, je donnerai à votre descendance tout ce pays dont j'ai parlé, et ils en hériteront pour toujours. **Et l'Éternel regretta le malheur dont il avait déclaré qu'il frapperait son peuple**". (Exode 32.11-14)

Mais, une partie du peuple, ceux qui ne se sont pas ralliés à l'Éternel et à Moïse furent quand même condamnés. " Moïse se tint à la porte du camp et dit : A moi ceux qui sont pour l'Éternel ! Et tous les fils de Lévi s'assemblèrent autour de lui". (Exode 32.26)

La condamnation fut la suivante : " Il leur dit : Ainsi parle l'Éternel, le Dieu d'Israël : Que chacun de vous mette son épée au côté ; traversez et parcourez le camp d'une porte à l'autre, et que chacun tue son frère, son ami, son parent. Les fils de Lévi agirent selon l'ordre de Moïse ; et il tomba parmi le peuple environ trois mille hommes ce jour-là".(Exode 32.27-28)

Pour le reste du peuple, Moïse leur demanda ceci : " Consacrez-vous aujourd'hui à l'Éternel, chacun même au prix de son fils ou de son frère, afin qu'il vous accorde aujourd'hui une bénédiction". (Exode 32.29)

Pour que cette bénédiction puisse être accordée, il aura fallu plusieurs choses. D'abord que Moïse remonte sur la montagne une cinquième fois pour faire l'expiation du péché du peuple " Le lendemain, Moïse dit au peuple : Vous avez commis un grand péché. Je vais maintenant monter vers l'Éternel : peut-être pourrai-je faire l'expiation pour votre péché". (Exode 32.30)

Que le peuple se repente de son péché car l'Éternel ne voulait plus monter avec lui en terre de Canaan pour ne pas les exterminer en chemin. Ce qu'il fit en se dépouillant de ses ornements " (Monte) vers un pays découlant de lait et de miel. Mais je ne monterai pas au milieu de toi, de peur de t'exterminer en chemin, car tu es un peuple à la nuque raide. Lorsque le peuple eut entendu cette funeste parole, il prit le deuil et personne ne mit ses ornements. L'Éternel dit à Moïse : Dis aux Israélites : Vous êtes un peuple à la nuque raide ; si je montais un seul instant au milieu de toi, je t'exterminerais. Débarrasse-toi maintenant de tes ornements, **et je verrai ce que je vais te faire**. Les Israélites se dépouillèrent de leurs ornements, (à distance) du mont Horeb". (Exode 33 : 3-6)

En disant "**je verrai ce que je vais te faire**" tout n'était pas perdu pour le peuple.

Et que Moïse obtienne la faveur de l'Éternel pour lui et pour le peuple après lui avoir demandé " Moïse dit à l'Éternel : Vois, tu me dis : Fais monter ce peuple ! Et tu ne m'as pas fait connaître qui tu enverras avec moi. Cependant, tu as dit : Je te connais par ton nom, et même tu as obtenu ma faveur. Maintenant, si j'ai obtenu ta faveur, fais-moi connaître tes voies ; alors je te connaîtrai et j'obtiendrai ainsi ta faveur. Vois : cette nation est ton peuple. (L'Éternel) répondit : Je marcherai moi-même avec toi et je te donnerai du repos. (Moïse) lui dit : Si tu ne marches pas toi-même (avec nous), ne nous fais pas monter d'ici. A quoi donc reconnaîtra-t-on que j'ai obtenu ta faveur, moi et ton peuple ? Ne sera-ce pas au fait que tu marcheras avec nous, et que nous serons distingués, moi et ton peuple, de tous les peuples qui sont à la surface de la terre ? L'Éternel dit à Moïse : J'accomplirai aussi cette parole que tu as prononcée, car tu as obtenu ma faveur, et je te connais par ton nom". (Exode 33 : 12-17)

Entre temps, l'Éternel fit passer devant la face de Moïse toute Sa bonté en le protégeant de Sa main au moment où Sa gloire passait, car il Lui avait demandé de le lui montrer." Moïse dit : Fais-moi voir ta gloire ! (L'Éternel) répondit : Je ferai passer devant ta face toute ma bonté et je proclamerai devant toi le nom de l'Éternel ; je fais grâce à qui je fais grâce, et j'ai compassion de qui j'ai compassion. Il ajouta : Tu ne pourras pas voir ma face, car l'homme ne peut me voir et vivre. L'Éternel dit : Voici un endroit près de moi ; tu te tiendras sur le rocher. Quand ma gloire passera, je te mettrai dans un creux du rocher et je te couvrirai de ma main jusqu'à ce que j'aie passé. Puis je retirerai ma main, et tu me verras par derrière, mais ma face ne pourra pas être vue". (Exode 32 : 18-23)

" L'Éternel descendit dans la nuée, se tint là auprès de lui et proclama le nom de l'Éternel. L'Éternel passa devant lui en proclamant : L'Éternel, l'Éternel, Dieu compatissant et qui fait grâce, lent à la colère, riche en bienveillance et en fidélité, qui conserve sa bienveillance jusqu'à mille générations, qui pardonne la faute, le crime et le péché, mais qui ne tient pas (le coupable) pour innocent, et qui punit la faute des pères sur les fils et sur les petits-fils jusqu'à la troisième et à la quatrième génération !" (Exode 34 : 5-7)

A la suite de tout cela, voilà ce que l'Éternel fera, Il conclura une autre alliance en remplacement de la première qui avait été brisée. Et ce sera une bénédiction pour le peuple qui retrouvera la faveur de l'Éternel." L'Éternel dit : Voici que je conclus moi-même une alliance. Je ferai, en présence de tout ton peuple, des miracles tels qu'il n'y en a jamais eu sur toute la terre et dans toutes les nations ; tout le peuple au sein duquel tu te trouves verra l'œuvre de l'Éternel, cette (œuvre) redoutable que j'accomplirai avec toi". (Exode 34.10)

L'Éternel qui se trouvait sur la montagne dans la nuée avec Moïse dresse une liste de commandement que nous trouvons à partir des versets 13 à 26. C'est la troisième fois que Moïse monte sur la montagne pour recevoir des instructions et des commandements de la part de l'Éternel.

Et voici ce que dit l'Éternel à Moïse : " Écris ces paroles ; car c'est conformément à elles que je conclus une alliance avec toi et avec Israël". (Exode 34.27)

Malgré que ces paroles fussent écrites par Dieu sur les tables de pierre, Il demande à Moïse de les écrire de nouveau, sûrement dans le livre de l'alliance, comme pour la première fois en Exode 24.4.

Comme la première fois, Moïse resta 40 jours et 40 nuits sur la montagne avec l'Éternel sans boire et manger, et l'Éternel écrivit les dix paroles sur les tables de pierre, ces dix paroles que nous trouvons dans ce chapitre 34. "Moïse fut donc là avec l'Éternel quarante jours et quarante nuits. Il ne mangea pas de pain et ne but pas d'eau. L'Éternel écrivit sur les tables les paroles de l'alliance, les dix paroles". (Exode 34.28)

Puis " Moïse descendit du mont Sinaï : les deux tables du Témoignage étaient dans la main de Moïse, lorsqu'il descendait de la montagne ; Moïse ne savait pas que la peau de son visage rayonnait à la suite de son entretien avec l'Éternel". (Exode 34.29)

Nous avons vu qu'il était question de dix paroles.

Ces paroles, sont celles qui étaient écrites sur les premières tables que Moïse a brisé puisqu'il est dit : "L'Éternel dit à Moïse : Taille deux tables de pierre comme les premières, et j'écrirai sur ces tables les paroles qui étaient sur les premières tables que tu as brisées" (Exode 34.1)

Les paroles que l'Éternel demande à Moïse d'écrire quand il dit : "Écris ces paroles ; car c'est conformément à elles que je conclus une alliance avec toi et avec Israël" (Exode 34.27), ont dû sûrement être écrites dans le livre de l'alliance qu'il avait lu au peuple lors de la première alliance après y avoir écrit les commandements et les ordonnances qui lui avait été donné la première fois sur la montagne.

Et dans le même temps, l'Éternel écrit aussi sur les tables qu'il avait demandé à Moïse de tailler avant de monter sur la montagne car il est dit : "L'Éternel écrivit sur les tables les paroles de l'alliance, les dix paroles". Exode 34.28)

Les paroles que l'Éternel demande à Moïse d'écrire et qu'il écrit lui-même sur les tables sont les suivantes, et nous les retrouvons dans les commandements et ordonnances qu'il avait donné à Moïse la première fois.

LES DIX PAROLES :

1) Exode 34.11-13 : " Prends garde à ce que moi, je t'ordonne aujourd'hui. Je chasserai devant toi les Amoréens, les Cananéens, les Hittites, les Phéréziens, les Héviens et les Yebousiens. Garde-toi de conclure une alliance avec les habitants du pays où tu dois entrer, de peur qu'ils ne deviennent un piège au milieu de toi. En effet, vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs stèles et vous couperez leurs poteaux d'Achéra".

Ce qui était gravé sur les premières tables :

Exode 23.23-24 : " Mon ange marchera devant toi et te conduira chez les Amoréens, les Hittites, les Phéréziens, les Cananéens, les Héviens et les Yebousiens, et je les exterminerai. Tu ne te prosterner pas devant leurs dieux, et tu ne les serviras pas ; tu n'agiras pas comme ils agissent, mais tu les abattras, et tu briseras leurs stèles".

2) Exode 34.14 : " Tu ne te prosterner pas devant un autre dieu ; car l'Éternel (porte) le nom de jaloux, il est un Dieu jaloux".

Ce qui était gravé sur les premières tables :

Exode 20. 3-5 : "Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras pas de statue, ni de représentation quelconque de ce qui est en haut dans le ciel, de ce qui est en bas sur la terre, et de ce qui est dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterner pas devant elles, et tu ne leur rendras pas de culte ; car moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis la faute des pères sur les fils jusqu'à la troisième et à la quatrième (génération) de ceux qui me haïssent, et qui use de bienveillance jusqu'à mille (génération) envers ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements".

3) Exode 34.16 : " Ne conclus pas d'alliance avec les habitants du pays, de peur que, se prostituant à leurs dieux et leur offrant des sacrifices, ils ne t'invitent, et que tu n'en manges ; de peur que tu ne prennes de leurs filles pour tes fils, et que celles-ci, se prostituant à leurs dieux, n'entraînent tes fils à se prostituer à leurs dieux".

Ce qui était gravé sur les premières tables :

Exode 23.31-33 : " J'établirai ta frontière depuis la mer des Joncs jusqu'à la mer des Philistins, et depuis le désert jusqu'au fleuve ; car je livrerai entre vos mains les habitants du pays, et tu les chasseras devant toi. Tu ne conclus pas d'alliance avec eux, ni avec leurs dieux. Ils n'habiteront pas dans ton pays, de peur qu'ils ne te fassent pécher contre moi ; car tu servais leurs dieux, et ce serait un piège pour toi".

4) Exode 34.17 : " Tu ne te feras pas de dieu en métal fondu".

Ce qui était gravé sur les premières tables :

Exode 20.23 : " Vous ne ferez pas à côté de moi des dieux d'argent ni des dieux d'or ; vous ne vous en ferez pas".

5) Exode 34.18 : " Tu observeras la fête des pains sans levain, pendant sept jours, au temps fixé dans le mois des épis, tu mangeras des pains sans levain, comme je t'en ai donné l'ordre, car c'est dans le mois des épis que tu es sorti d'Égypte".

Ce qui était gravé sur les premières tables :

Exode 23.15 : " Tu observeras la fête des pains sans levain ; pendant sept jours, au temps fixé du mois des épis, tu mangeras des pains sans levain, comme je t'en ai donné l'ordre, car c'est dans ce mois que tu es sorti d'Égypte ; et l'on ne se présentera pas les mains vides devant ma face".

6) Exode 34.19-20 : " Tout aîné m'appartient, de même que tout mâle, né le premier dans ton cheptel, veau ainsi qu'agneau. Tu rachèteras avec un agneau l'ânon né le premier ; si tu ne le rachètes pas, tu lui briseras la nuque. Tu rachèteras tout premier-né de tes fils ; et l'on ne se présentera pas les mains vides devant ma face".

Ce qui était gravé sur les premières tables :

Exode 22.28-29 : " Tu me donneras le premier-né de tes fils. Tu feras de même pour ton gros et ton petit bétail ; (le premier-né) restera sept jours avec sa mère ; le huitième jour, tu me le donneras".

7) Exode 34.21 : " Tu travailleras six jours, et tu respecteras le sabbat le septième jour ; tu respecteras le sabbat, même au temps des labours et de la moisson".

Ce qui était gravé sur les premières tables :

Exode 20.9-11 : " Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le sabbat de l'Éternel, ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui réside chez toi. Car en six jours l'Éternel a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, et il s'est reposé le septième jour : c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié".

8) Exode 34.22-24 : " Tu célébreras la fête des semaines, des prémices de la moisson du froment, ainsi que la fête de la récolte, à la fin de l'année. Trois fois par an, tous tes hommes se présenteront devant le Seigneur, l'Éternel, Dieu d'Israël. Car je déposséderai les nations devant toi et j'élargirai tes frontières ; personne ne convoitera ton pays, pendant que tu monteras pour te présenter devant l'Éternel, ton Dieu, trois fois par an".

Ce qui était gravé sur les premières tables :

Exode 23.16-17 : " Observe la fête de la moisson, des prémices de ton travail, de ce que tu auras semé dans les champs ; ainsi que la fête de la récolte, à la fin de l'année, quand tu recueilleras des champs (le fruit de) ton travail. Trois fois par an, tous tes hommes se présenteront devant le Seigneur, l'Éternel".

9) Exode 34.25 : " Tu n'immoleras pas mon sacrifice sanglant avec du pain levé ; et le sacrifice de la fête de la Pâque ne passera pas la nuit jusqu'au matin".

Ce qui était gravé sur les premières tables :

Exode 23.18 : " Tu n'offriras pas avec du pain levé le sang de mon sacrifice ; et la graisse de la victime immolée pour ma fête ne sera pas conservée la nuit jusqu'au matin".

10) Exode 34.26 : " Tu apporteras à la maison de l'Éternel, ton Dieu, les prémices des premiers fruits de ton sol. Tu ne feras pas cuire un chevreau dans le lait de sa mère".

Ce qui était gravé sur les premières tables :

Exode 23.19 : " Tu apporteras à la maison de l'Éternel, ton Dieu, les prémices des premiers fruits de son sol. Tu ne feras pas cuire un chevreau dans le lait de sa mère".

Ces dix paroles ont été transmises au peuple par Moïse une fois redescendu de la montagne.

" Moïse les appela : Aaron et tous les chefs de la communauté vinrent auprès de lui, et Moïse s'entretint avec eux. Après cela, tous les Israélites s'approchèrent, et il leur transmit tous les commandements que l'Éternel lui avait donnés sur le mont Sinaï". (Exode 34.31-32)

Nous constaterons que ces dix paroles sont marquées par la primauté (Prééminence, situation de ce qui est au premier rang) de l'Éternel. Ce sont ces exigences au regard de ce qu'il c'est passer avec le veau d'or qui a corrompu le peuple et qui a fait tombé 3000 hommes pour châtement de cette corruption.

A la suite de cela, Moïse donna les instructions qu'il reçut sur la montagne concernant la construction du Tabernacle lorsqu'il monta la première fois avec Josué, et le Tabernacle fut dressé le 1er jour du 1er mois de la seconde année.

" L'Éternel parla à Moïse et dit : Le premier jour du premier mois, tu dresseras le tabernacle, la tente de la Rencontre". (Exode 40.1)

" Le premier mois de la seconde année, le premier du mois, le tabernacle fut dressé". (Exode 40.17)

Ces instructions se trouvent en Exode 25 à 31 et 36 à 40, et tout à été fait selon ce que l'Eternel avait ordonné à Moïse. " Les Israélites firent tout ce travail, exactement comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse. Moïse examina tout l'ouvrage ; et voici qu'ils l'avaient fait comme l'Éternel l'avait ordonné. Alors Moïse les bénit". (Exode 39.42-43)

Ce Tabernacle devint la demeure de l'Eternel comme il l'avait prévu lorsqu'il donna les instructions à Moïse.

" Ils me feront un sanctuaire, et je demeurerai au milieu d'eux. Vous exécuterez tout selon le modèle du tabernacle et selon le modèle de tous ses ustensiles que je te montrerai". (Exode 25.8-9)

Cette tente de la Rencontre que Moïse avait dressé après que le peuple se soit corrompu devint le lieu où l'Eternel parlait à Moïse. " Lorsque Moïse entra dans la tente, la colonne de nuée descendait et s'arrêtait à l'entrée de la tente, et (l'Éternel) parlait avec Moïse". (Exode 33.9)

Notons que l'Eternel ne rentre pas dans la Tente de la Rencontre, mais s'arrête devant. De plus la première alliance venait d'être cassée et la seconde par encore conclue. Les ordonnances et instructions que l'Eternel avait donné à Moïse n'ont pas encore été données au peuple pour la construction du Tabernacle.

Il a fallu que Moïse monte une fois de plus sur la montagne pour recevoir les ordonnances et les commandements concluant cette deuxième alliance.

C'est une fois la deuxième alliance conclue que Moïse donne les instructions au peuple pour la construction et le dressage du Tabernacle.

Nous remarquerons que le Tabernacle fut construit et dressé dans la Tente de la Rencontre car il est fait mention à plusieurs reprises "du Tabernacle, tente de la Rencontre" dans les instructions qui sont données. " Ainsi fut achevé tout le travail pour le tabernacle, la tente de la Rencontre". (Exode 39.32)

" Le premier jour du premier mois, tu dresseras le tabernacle, la tente de la Rencontre". (Exode 40.2)

" Tu mettras l'autel des holocaustes devant l'entrée du tabernacle, de la tente de la Rencontre". (Exode 40.6)

" Il mit la table dans la tente de la Rencontre, au côté nord du tabernacle, en dehors du voile ; et il y disposa en ordre les pains, devant l'Éternel, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse. Il plaça le chandelier dans la tente de la Rencontre, en face de la table, au côté sud du tabernacle". (Exode 40.22-24)

" Il plaça l'autel des holocaustes à l'entrée du tabernacle, de la tente de la Rencontre, et il y offrit l'holocauste et l'offrande, comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse. Il plaça la cuve entre la tente de la Rencontre et l'autel et il y mit de l'eau pour les ablutions". (Exode 40.29-30)

Cette Tente de la Rencontre où l'Eternel n'était pas rentré auparavant en se tenant à l'entrée, est à présent devenue sa demeure et son sanctuaire. " Alors la nuée couvrit la tente de la Rencontre, et la gloire de l'Éternel remplit le tabernacle. "Moïse ne pouvait pas entrer dans la tente de la Rencontre, parce que la nuée demeurait sur elle, et que la gloire de l'Éternel remplissait le tabernacle. Quand la nuée s'élevait de dessus le tabernacle, les Israélites partaient à chacune de leurs étapes. Si la nuée ne s'élevait pas, ils ne partaient pas, jusqu'au jour où elle s'élevait. La nuée de l'Éternel était de jour sur le tabernacle ; et de nuit, il y avait un feu, aux yeux de toute la maison d'Israël, à chacune de leurs étapes". (Exode 40.34-38)

Le Livre d'Exode se termine par l'achèvement de cet ouvrage ordonné par l'Eternel avec cette présence divine et glorieuse qui accompagnera le peuple d'Israël en Terre promise.

Et le livre "Le Lévitique" commence ainsi : " L'Éternel appela Moïse ; depuis la tente de la Rencontre il lui parla et dit ". (Lévitique 1.1)

A ce moment là, une année vient de s'écouler depuis l'annonce de l'institution de la Pâque que l'Eternel avait faite à Moïse, puisque que c'est le premier jour du premier mois de la seconde année que le Tabernacle fut dressé.

" Le premier mois de la seconde année, le premier du mois, le tabernacle fut dressé". (Exode 40.17)

A présent, l'Eternel s'adresse à Moïse depuis le Tabernacle, la Tente de la Rencontre, et il va lui donner divers lois qui devront être observées.

Lorsque Moïse monta la deuxième fois sur la montagne et qu'il reçut les tables que l'Éternel avait déjà écrites de ses doigts, il reçut aussi divers commandements concernant la construction du Tabernacle, ainsi que des prescriptions sur les sacrifices, notamment sur l'holocauste (Exode 29.38-42).

Déjà, l'Éternel annonçait ceci : "C'est un holocauste perpétuel pour (toutes) vos générations (que vous offrirez), à l'entrée de la tente de la Rencontre, devant l'Éternel : c'est là que je vous rencontrerai et que je te parlerai. Je rencontrerai là les Israélites, et ce lieu sera sanctifié par ma gloire. Je sanctifierai la tente de la Rencontre et l'autel ; je sanctifierai Aaron et ses fils, afin qu'ils exercent le sacerdoce pour moi. **Je demeurerai au milieu des Israélites** et je serai leur Dieu. Ils reconnaîtront que je suis l'Éternel, leur Dieu, qui les a fait sortir du pays d'Égypte, pour demeurer au milieu d'eux. Je suis l'Éternel, leur Dieu". (Exode 29.42-46)

Dans ce passage, nous trouvons plusieurs choses.

Il est question dans un premier temps de l'holocauste, et les premières lois données aux Israélites depuis la Tente de la Rencontre, le Tabernacle concerne les holocaustes.

Lorsque l'Éternel donne les lois pour les holocaustes en Lévitique 1, tout à été fait pour que le Tabernacle, la Tente de la Rencontre soit Sa demeure et que Sa gloire soit manifestée au sein du Tabernacle.

La fin d'Exode 40 nous montre ce fait. "Alors la nuée couvrit la tente de la Rencontre, et la gloire de l'Éternel remplit le tabernacle. Moïse ne pouvait pas entrer dans la tente de la Rencontre, parce que la nuée demeurait sur elle, et que la gloire de l'Éternel remplissait le tabernacle. Quand la nuée s'élevait de dessus le tabernacle, les Israélites partaient à chacune de leurs étapes. Si la nuée ne s'élevait pas, ils ne partaient pas, jusqu'au jour où elle s'élevait. La nuée de l'Éternel était de jour sur le tabernacle ; et de nuit, il y avait un feu, aux yeux de toute la maison d'Israël, à chacune de leurs étapes". (Exode 40.34-38)

Nous voyons là la sanctification de la Tente de la Rencontre, le Tabernacle, parce que même Moïse ne pouvait y entrer.

La sanctification d'Aaron et de son clan les Lévites était aussi prévu. L'Éternel en donna instruction dans le même temps que la construction de Tabernacle quand Moïse monta la deuxième fois sur la montagne. "Pour toi, fais approcher de toi ton frère Aaron, et ses fils avec lui, du milieu des Israélites, afin qu'il exerce pour moi le sacerdoce Aaron et les fils d'Aaron : Nadab, Abihou, Éléazar et Itamar. Tu feras à ton frère Aaron des vêtements sacrés pour (marquer) son rang et sa dignité". (Exode 28.1)

C'est ce qui se passera par la suite.

Puis l'Éternel annonce que Sa demeure ne sera plus sur la montagne, mais au milieu du peuple depuis le Tabernacle, la Tente de la Rencontre.

